



PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU VENDREDI 2 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 2 décembre à 9h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 25 novembre 2022, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE à Caen, dans l'espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Présidente.

Présents :

Madame BAREAU Anne-Marie, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard.

Absents ou excusés :

Monsieur BAIL Romain, Madame FLEURY Catherine, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur JEANNENEZ Patrick, Monsieur LECERF Marc, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur RUON Vincent.

Autres excusés ayant donné pouvoir : –

Etaient également présents, Monsieur DELIQUE Bruno, Directeur Général des Services et Mme DURAND Sylvie, Directrice du Département Concessions Electricité et Gaz.

Secrétaire de séance : Monsieur POULAIN Gérard a été nommé secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 25 membres, Madame la Présidente constate le quorum par la présence de 16 membres et déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour est conforme à la convocation :

I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

- Approbation du procès-verbal du 4 novembre 2022
- Compte-rendu des décisions de la Présidente
- Compte rendu des délégations
- Marchés Publics
- Adhésions et transferts de compétences
- Actualités

II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

ADMINISTRATION GENERALE, FINANCES, CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

- Principales obligations applicables dans le cadre de la passation des marchés publics en mapa
- Budget Principal et Budget annexe « ENR » - Décisions Modificatives
- Ouverture des crédits d'investissement avant le vote des budgets 2023
- Subventions d'équilibre du budget annexe « Mobilité Durable »
- Financement par fonds de concours
- Comité Social Territorial
- Remboursement des frais de repas des agents
- Gratification des stagiaires
- Ajustement du tableau des effectifs 2022
- Politique de sécurité du système d'information préventive et curative

CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

- Programme pluriannuel d'investissement 2023/2026 et conventions associées
- Avenant n°20 au contrat de concession historique GRDF

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux, intercommunaux
- Aides aux extensions pour sites privés

RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

- Soutiens financiers à la rénovation énergétique

TRANSITION ENERGETIQUE

- Résultat de l'Appel à Projet PROGRES pour le financement de travaux de rénovation énergétique et subventions
- Adhésion au Conseil en Energie Partagé de niveau 3 – Vimont
- Protocole d'accord SEE YOU SUN

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

- Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 9ème tranche 2022
- Programme de raccordement du réseau public d'électricité – 2eme tranche 2023
- Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage
- Avenant n° 3 à la Convention cadre liant le SDEC ÉNERGIE et ORANGE – Location du Génie Civil
- Groupement de commandes pour l'achat de postes de transformation, de transformateurs, d'armoires de coupure HTA et d'enveloppes de postes de transformation

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

- Eclairage Public et Signalisation Lumineuse – Tranches de travaux 2022
- Avenant n° 1 à la Délégation Temporaire de Maitrise d'Ouvrage - Benouville
- Point sur les demandes de changement d'horaires de l'éclairage public

I - COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 4 NOVEMBRE 2022

Madame la Présidente soumet aux membres du Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 4 novembre 2022, qui leur a été transmis avec leur convocation (annexe 1 de la note de présentation).

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 4 novembre 2022 est approuvé.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

Madame la Présidente rend compte des décisions qu'elle a prises, depuis le Bureau Syndical du 4 novembre dernier, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 16 juin 2022, à savoir :

OBJET			
Transition énergétique	Partenariat CPIE – Sensibilisation des publics sur la biodiversité nocturne et les nuisances lumineuses		
	Charte d'engagement ECOWATT		
	Conseil en Energie Partagé	Niveau 1	Adhésion de la commune de Malherbe-sur-Ajon au service de Conseil en Energie Partagé pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies de leurs bâtiments
		Niveau 2	Adhésion de la commune de Malherbe-sur-Ajon au service de Conseil en Energie Partagé
	Compétence Contribution à la Transition Energétique		Validation du financement du plan d'actions 2023 de la commune de Livarot-Pays-d'Auge
		Report du délai maximum de réalisation du plan d'actions 2022 de la commune de Bavent	

Mobilités bas carbone	Aides financières pour l'acquisition de véhicules électriques	Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville (2 véhicules)
		Commune de Saint-Laurent-sur-Mer (1 véhicule)
Solidarité	Convention de partenariat Fonds de solidarité avec le Conseil Départemental du Calvados - Année 2022	

Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, publiées et mises en œuvre depuis la séance du Bureau Syndical du 4 novembre 2022.

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS

Madame la Présidente rend compte des délégations qu'elle a reçues et notamment des dépenses effectuées depuis le Bureau Syndical du 4 novembre dernier.

La liste, jointe en annexe de ce procès-verbal, a été transmise aux élus préalablement à la réunion (annexe 2 de la note de présentation jointe à leur convocation).

Le Bureau Syndical prend acte de ces délégations.

MARCHES PUBLICS

○ Consultations en cours

Madame la Présidente invite Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, à présenter les consultations en cours suivantes :

Objet	Type de procédure
Fourniture et livraison de titres restaurant dématérialisés	Appel d'offres ouvert
Fourniture d'armoires de commande éclairage public sur socle	
Marchés subséquents n°6a (relance) de l'accord-cadre en groupement de commandes pour la fourniture de postes de transformation, transformateurs HTA/BT, armoires de coupure HTA et enveloppes de postes de transformation pour la distribution publique d'électricité	

Le Bureau Syndical prend acte de ces consultations.

○ **Avenants nécessitant délibérations**

Madame la Présidente invite Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, à présenter les avenants suivants :

➤ **Marchés de travaux de raccordement – Avenant n° 4**

Lots		Attributaire	Nature de l'avenant	Contenu
1a	Bessin Bocage	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM + RESEAUX ENVIRONNEMENT SAS	Modification des clauses financières Circulaire « Borne »	Formule de révision : m-2 au lieu de m-4 Terme fixe à 0 BPU à +2% Durée 6 mois – renouvelable 1 fois
2a	Caen La Mer et ses environs – Suisse Normande et Pays de Falaise			
3	Pays d'Auge Nord et Sud	RESEAUX ENVIRONNEMENT SAS		

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'acter l'avenant n° 4 à l'accord-cadre "Travaux de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité -2022 » ;
- DIT que la durée de cet avenant est de 6 mois à compter du 1er janvier 2023 ;
- DIT que l'avenant pourra être renouvelé une fois sur demande expresse de l'entreprise et après saisine de la Commission d'Appel d'Offres ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer les avenants avec les entreprises attributaires du marché, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

Arrivée de Monsieur Gilles MALOISEL.

➤ **Marchés de travaux réseaux - Avenant n° 5 – CAO du 15 novembre 2022**

Lots		Attributaire	Nature de l'avenant	Contenu de l'avenant
1A	Travaux aériens Calvados	SPIE CITYNETWORKS	Modification des clauses financières Circulaire « Borne »	Formule de révision : n-2 au lieu de n-4 Terme fixe à 0 BPU à +4% Coef. commercial = 1 au lieu de 0,99 Durée 6 mois – renouvelable 1 fois
11A	Travaux souterrains CC Val Es Dunes - CU Caen la Mer Centre et Est	EIFPAGE		
3	Travaux souterrains CC Isigny-Omaha Intercom	STURNO + TEIM		
4	Travaux souterrains CC Bayeux Intercom			
6	Travaux souterrains CC Cœur de Nacre - CU Caen la Mer Ouest	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM		
7	Travaux souterrains CC Normandie Cabourg Pays d'Auge - CU Caen la Mer Nord	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM		

8	Travaux souterrains CC Cœur Côte Fleurie - CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville	SPIE CITYNETWORKS + RESEAUX ENVIRONNEMENT	Modification des clauses financières Circulaire « Borne »	Formule de révision : n-2 au lieu de n-4 Terme fixe à 0 BPU à +4% Coef. commercial = 1 au lieu de 0,99 Durée 6 mois – renouvelable 1 fois
9	Travaux souterrains CC Terre d'Auge	TRP NORMANDIE		
12	Travaux souterrains CC du Pays de FALAISE	SORAPEL SATO		
14	Travaux souterrains CC Vallées de l'Orne et de l'Odon - CU Caen la Mer Sud	SORAPEL SATO		
15	Travaux souterrains CC Intercom de la Vire au Noireau	STURNO TEIM		

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'acter l'avenant n°5 à l'accord-cadre "Travaux aériens et souterrains sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communications et infrastructures de recharge pour véhicules électriques - 2022" pour les marchés susvisés ;
- DIT que la durée de cet avenant est de 6 mois à compter du 1er janvier 2023 ;
- DIT que l'avenant pourra être renouvelé une fois sur demande expresse de l'entreprise et après saisine de la Commission d'Appel d'Offres ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer les avenants avec les entreprises attributaires du marché ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

➤ **Marchés de travaux réseaux - Avenant n°5 – CAO du 2 décembre 2022**

Lots		Attributaire	Nature de l'avenant	Contenu de l'avenant
5	Travaux souterrains CC Seuelles Terre et Mer	STEPELEC	Modification des clauses financières Circulaire « Borne »	Formule de révision : m-2 au lieu de m-4 Terme fixe à 0 BPU à +4% Coef commercial = 1 au lieu de 0,99 Durée 6 mois – renouvelable 1 fois
10	Travaux souterrains CA Lisieux Normandie			
13	Travaux souterrains CC Cingal Suisse Normande			
16	Travaux souterrains CC Pré-Bocage Intercom			

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'acter l'avenant n°5 à l'accord-cadre "Travaux aériens et souterrains sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communications et infrastructures de recharge pour véhicules électriques - 2022" pour l'entreprise STEPELEC, pour les 4 marchés susvisés ;
- DIT que la durée de cet avenant est de 6 mois à compter du 1er janvier 2023 ;
- DIT que l'avenant pourra être renouvelé une fois sur demande expresse de l'entreprise et après saisine de la Commission d'Appel d'Offres ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer les avenants avec les entreprises attributaires du marché ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

Considérant que la théorie de l'imprévision, codifiée au 3° de l'article L.6 du Code de la Commande Publique, prévoit, qu'en cas de survenance d'un « événement extérieur aux parties, imprévisibles et bouleversant temporairement l'équilibre du contrat », le cocontractant qui en poursuit l'exécution a droit à une indemnité.

Cette indemnité a pour objet de compenser une partie des charges supplémentaires, généralement qualifiées d'« extracontractuelles », par ce que non prévues lors de la conclusion du contrat, qui entraînent le bouleversement de son équilibre.

Considérant qu'une première convention prévoyant une indemnité d'imprévision concernant les commandes facturées entre le 20 juillet 2022 et le 30 septembre 2022 a été conclue et que l'entreprise STEPELEC demande une nouvelle convention prévoyant une indemnité d'imprévision concernant les commandes engagées de mars 2022 à décembre 2022, à l'exclusion des commandes indemnisées sur le fondement de la première convention d'imprévision, pour les marchés suivants :

Objet	Secteurs géographiques	Attributaire
Lot 5 : Travaux souterrains CC Seules Terre et Mer	CC Seules Terre et Mer	STEPELEC
Lot 10 : Travaux souterrains CA Lisieux Normandie	CA Lisieux Normandie	STEPELEC
Lot 13 : Travaux souterrains CC Cingal Suisse Normande	CC Cingal Suisse Normande	STEPELEC
Lot 16 : Travaux souterrains CC Pré-Bocage Intercom	CC Pré-Bocage Intercom	STEPELEC

Il pourrait être appliqué, mois par mois, un coefficient mensuel d'imprévision qui tient compte de la révision de prix déjà prévue au CCAP.

Le coefficient d'imprévision variable moyen est de 5.1% au global.

OS / Mois 2022	Nombre d'affaire / mois	Coefficient de révision contractuel	Coefficient Imprévision
mars	1	2,2%	8,9%
mai	1	3,3%	7,8%
juin	3	4,0%	7,1%
août	5	5,9%	5,2%
septembre	1	6,8%	4,3%
octobre	5	7,3%	3,8%
novembre	4	7,5%	3,6%
décembre	0	7,4%	3,7%
Total	20	5,8%	5,1%

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *PREND ACTE* de la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 2 décembre 2022, de mettre en œuvre une seconde convention « imprévision » pour l'entreprise STEPELEC ;
- *AUTORISE* Madame la Présidente à signer ladite convention prévoyant les modalités présentées ci-dessus ;
- *CHARGE* Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

○ **Reconductions de marchés :**

Monsieur Bruno DELIQUE présente les reconductions de marchés suivantes :

Marché	Titulaire	Durée	Prise d'effet	Fin maxi	Reconduction
Acquisition, exploitation & maintenance d'une solution logicielle de rédaction et de suivi des marchés publics	SIS MARCHES	24 mois reconductible 1 x 24 mois	31/03/2020	30/03/2024	1
Fourniture de mats d'éclairage public	METALOGALVA	12 mois reconductible 3 x 12 mois	16/02/2022	15/02/2026	1
Réalisation d'études de substitution des équipements de production de chaleur des bâtiments publics	BEST ENERGIES (lot 1)	12 mois reconductible 1 x 12 mois	03/03/2022	01/03/2024	Reconduction non nécessaire car aucun besoin à venir
	CDC Conseil (lots 2 et 3)				

Le Bureau Syndical prend acte de ces reconductions de marchés.

○ **Sous-traitances :**

Dans le cadre de ses marchés de travaux et de l'énergie, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitances suivantes pour 2022 et 2023 :

Marchés	Lots	Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Travaux aériens et souterrains Raccordement	Lot 6 : CC Cœur de Nacre	GARCZYNSKI TRAPLOIR	LR2 ELECTRICITE	Travaux sur les réseaux aériens et souterrains (2022)	1 000 €
	Lot 7 : CC Normandie-Cabourg				1 000 €
	Lot 1A : Bessin Bocage				1 000 €
	Lot 2A - Caen la mer et ses environs - Suisse Normande et Pays de Falaise				1 000 €
	Lot 12 Travaux souterrains "CC Pays de Falaise"	SORAPEL SATO	SARL Denis LEFEVRE TP	Travaux de réfection de voirie (2023)	50 000 €
Lot 14 Travaux souterrains "CC Vallée de l'Orne et de l'Odon - CU CAEN LA MER SUD"	50 000 €				
Travaux aériens et souterrains	Lot 5 Travaux souterrains - CC Seulles Terre et Mer	STEPELEC	EDTPE	Dépose et pose de supports béton, bois et métal sur les communes de Cully - Ver sur mer - Ste croix sur mer - Loucelles (2022)	16 000 €
	Lot 10 Travaux souterrains - CA Lisieux Normandie			Dépose et pose de supports béton, bois et métal sur les communes de Fumichon et Cocquainvilliers (2022)	6 500 €

Supervision Maintenance IRVE	CITEOS	FRESHMILE SAS	Supervision exploitation et gestion usagers des bornes de recharge	85 000 €
---------------------------------	--------	------------------	--	----------

Le Bureau Syndical prend acte de ces sous-traitances.

ADHESIONS ET TRANSFERTS DE COMPETENCES

➤ Adhésion de la commune de Mondeville au SDEC ÉNERGIE

Après la Communauté de communes Bayeux Intercom et la commune de Colombelles, c'est au tour de la Commune de Mondeville de solliciter son adhésion au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public ».

Celle-ci a, en effet, délibéré en ce sens le 16 novembre dernier.

Cette demande d'adhésion sera soumise à l'approbation du Comité Syndical du 15 décembre prochain. Les collectivités membres du SDEC ÉNERGIE devront ensuite se prononcer dans un délai de 3 mois, à compter de la réception de la délibération du Syndicat, soit jusque fin mars 2023.

Un point d'étape des premiers retours des collectivités sera proposé au Comité Syndical du 9 février 2023.

Le Préfet pourra, une fois la majorité qualifiée requise obtenue (2/3 des membres représentant 1/2 de la population totale ou 1/2 des membres représentant 2/3 de la population), publier un arrêté actant définitivement cette adhésion et ce transfert de compétence.

Pour rappel, dans le cas d'une adhésion, l'absence de délibération d'une collectivité vaut avis favorable.

Le Bureau Syndical valide cette demande d'adhésion et de transfert de compétence qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 15 décembre prochain.

➤ Adhésion de la commune de Colombelles au SDEC ÉNERGIE

Madame la Présidente rappelle que la commune de Colombelles a délibéré le 30 mai dernier afin d'adhérer au SDEC ÉNERGIE en vue de transférer au syndicat sa compétence « éclairage public ».

Le Comité Syndical, lors de sa séance du 16 juin 2022, a délibéré en faveur de cette adhésion et du transfert de la compétence « Eclairage Public » et une notification de cette décision a été adressée le 29 août dernier à l'ensemble des 525 collectivités membres du syndicat, pour que celles-ci s'expriment à leur tour sur cette demande.

Le processus d'adhésion nécessite l'avis favorable de la majorité qualifiée des membres du Syndicat atteinte par la délibération favorable des deux tiers des membres (350) représentant la moitié de la population totale du syndicat (354 532 habitants) ou par celle de la moitié des membres (263) représentant deux tiers de la population totale (472 709 habitants).

Les collectivités membres disposaient de 3 mois pour s'exprimer et devaient donc émettre leur avis avant le 30 novembre ; l'absence de délibération dans ce délai valant avis favorable.

Madame la Présidente annonce que la majorité qualifiée est atteinte depuis début octobre grâce au retour de 419 délibérations favorables, représentant 634 617 habitants.

A ce jour, une seule délibération défavorable a été enregistrée, représentant 2 911 habitants.

Le Préfet pourra publier son arrêté courant décembre pour une mise en œuvre du transfert au 1^{er} janvier 2023.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➤ **Transferts de compétences**

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, il est proposé au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes, enregistrées depuis le Bureau Syndical du 4 novembre 2022 :

○ **Compétence « Signalisation Lumineuse »**

Collectivité	Date de la délibération
SAINTE-MARTIN-AUX-CHARTRAINS	3 octobre 2022

La commune ne possédant pas d'actif relevant de la compétence « Signalisation Lumineuse », il est proposé de fixer la valeur du patrimoine à 0 € à la date du transfert.

○ **Compétence « IRVE »**

Collectivité	Date de la délibération
CERNAY	13 octobre 2022
COMMES	
MONDRAINVILLE	27 octobre 2022
FONTENAY-LE-MARMION	7 novembre 2022
SAINT-HYMER	
BANVILLE	22 novembre 2022

Ces six communes ne possédant pas d'actif relevant de la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables », il est proposé de fixer la valeur du patrimoine à 0 € à la date de ces transferts.

○ **Compétence « Energies Renouvelables »**

Collectivité	Date de la délibération	Projet
SOULEUVRE-EN-BOCAGE	6 octobre 2022	Mise en place d'une chaufferie bois énergie alimentant en chaleur la bibliothèque, le local associatif et culturel, l'ancienne cantine servant de salle de restauration pour le pôle « enfance jeunesse », les bâtiments du pôle « enfance jeunesse », la mairie déléguée de Bénv-Bocage avec sa salle des mariages ainsi que le siège de la commune.

La commune de Souleuvre-en-Bocage ne possédant pas d'actif relevant de la compétence « Energies Renouvelables », il est proposé de fixer la valeur du patrimoine à 0 € à la date du transfert.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ACCEPTE le transfert de la compétence « Signalisation Lumineuse », visée à l'article 3.6 des statuts du SDEC ÉNERGIE, pour la commune de Saint-Martin-aux-Chartrains ;*
- *DIT que la valeur de l'actif à la date du transfert de la compétence « Signalisation Lumineuse » de la commune de Saint-Martin-aux-Chartrains s'élève à 0 € ;*
- *ACCEPTE le transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE », visée à l'article 3.6 des statuts du SDEC ÉNERGIE, pour les communes de Banville, de Cernay, de Commes, de Fontenay-le-Marmion, de Mondrainville et de Saint-Hymer ;*

- DIT que la valeur de l'actif à la date du transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE », des communes de Banville, de Cernay, de Commes, de Fontenay-le-Marmion, de Mondrainville et de Saint-Hymer s'élève à 0 € ;
- ACCEPTE le transfert de la compétence « Energies renouvelables », visée à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE, de la commune de Souleuvre-en-Bocage ;
- DIT que la valeur de l'actif à la date du transfert de la compétence « Energies Renouvelables », de la commune de Souleuvre-en-Bocage s'élève à 0 € ;
- DECIDE de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de réviser tous les contrats qui y sont attachés ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

ACTUALITES

➤ Flambée des prix de l'énergie

Depuis le dernier Bureau Syndical du 4 novembre, Madame la Présidente rappelle que la question de l'impact dans le budget des collectivités et des ménages et de manière plus général sur l'économie du pays, de la flambée des prix de l'énergie est toujours aussi prégnante.

A noter :

- La participation du SDEC ÉNERGIE à une réunion avec l'UAMC et les Parlementaires, le vendredi 9 décembre 2022.
- Une réunion avec le Préfet le vendredi 30 décembre 2022 pour médiation juridique dans le cadre du litige qui oppose le SDEC ÉNERGIE et EDF sur le BPU des lots 1 et 4 du Marché Subséquent n°2 - 2022/2023.
- Le retour aux Tarifs Réglementés de Vente en 2023 pour les contrats <36 Kva et pour certaines collectivités (<10ETP et Recettes < 2M€) ; en cours de simulation :
 - Marché EkWateur : 13 membres sur 22 potentiellement,
 - Marché PLUM : 6 membres sur 16 potentiellement.
- La fragilité économique des DSP Gaz au regard de l'augmentation des tarifs.
 - Echanges en cours avec ANTARGAZ ENERGIES : suite à la flambée des prix du gaz sur cette DSP de 2008 alimentée en gaz naturel, mais non éligible au bouclier tarifaire, une réunion s'est tenue le lundi 24 octobre 2022 avec les représentants d'ANTARGAZ ENERGIES et les maires concernés de Mondrainville, Grainville-sur-Odon et Cricqueboeuf :
 - Modalités de fixation du prix du gaz naturel et son actualisation (*la CRE aurait acté une évolution à la baisse des tarifs - Bouclier Tarifaire ?*)
 - Possibilité d'obtenir des délais de paiement pour leurs administrés
 - Demande d'un geste commercial de la part du fournisseur Antargaz
 - Elargissement de la liste des fournisseurs pour les particuliers
- L'accord-cadre 2024 pour la période 2024/2027 est en cours de rédaction.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➤ **Mobilité**

La concertation engagée en mai dernier pour la mise en place d'un Schéma Directeur Départemental pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques – SD IRVE - s'est poursuivie en octobre et novembre par l'organisation de 15 réunions de travail, sectorisées à l'échelle des EPCI, auxquelles les communes de ces territoires étaient invitées à participer.

Le mardi 6 décembre, à la CCI Caen Normandie, se tiendra la 3^{ème} réunion plénière regroupant l'ensemble des parties prenantes de ce projet pour une restitution de cette concertation et la présentation des esquisses du futur Schéma Directeur des IRVE.

Concomitamment, ont été engagées, avec le concours d'un cabinet juridique et financier, des études prospectives du futur mode de gestion de cette compétence à l'aulne d'un déploiement massif de ces infrastructures de recharge.

A ce stade, il avait été envisagé notamment de saisir le Comité Syndical du 15 décembre 2022 pour que des orientations sur le futur mode de gestion soient décidées.

Pour rappel, cette étude portait sur :

- l'analyse juridique et financière du mode de gestion actuel en régie ;
- l'analyse juridique des modes de gestion alternatifs ;
- le business plan du mode de gestion préconisé.

En l'état, les livrables déjà produits de cette étude restant à consolider et les enjeux stratégiques pour le syndicat étant majeurs, il a été décidé de reporter la saisine du Comité Syndical de décembre 2022 à un Comité Syndical de 2023.

Ce report va permettre de mettre en perspective notamment les conclusions de la concertation sur le SD IRVE, les conclusions de l'étude juridique et financière, l'impact des initiatives privées qui se développent ou les enjeux tarifaires et d'aménagement du territoire.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➤ **Composition des commissions consultatives**

○ **Commission Consultative pour la Transition Energétique (CCTE)**

Il est rappelé que la Commission Consultative paritaire pour la Transition Energétique a été mise en place par décision du Comité Syndical du 17 décembre 2015, conformément aux dispositions de l'article 198 de la loi de Transition Energétique pour une croissance verte.

En application de l'article 2 de son règlement intérieur, la commission consultative est composée de deux collèges constitués chacun à parité de représentants :

- du SDEC ENERGIE,
- des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (FP), inclus en tout ou partie dans le périmètre de la concession d'électricité du SDEC ENERGIE.

Le collège des EPCI à FP est constitué de 2 représentants désignés par chacun des EPCI à FP, soit un total de 32 membres. A l'occasion du renouvellement des instances des différentes communautés de communes du département, chacune d'entre elles a ainsi communiqué au Syndicat les noms de leurs deux représentants.

Le nombre de représentants désignés par le SDEC ÉNERGIE est équivalent au nombre total de représentants des EPCI à FP, soit 32 membres.

Depuis le Comité Syndical du 17 décembre 2020 ayant acté la composition de cette commission suite au renouvellement général des mandats, le SDEC ÉNERGIE a enregistré la démission de Monsieur Bertil SMORGRAV, représentant du collège de Normandie Cabourg Pays-d'Auge.

La Commission Locale d'Energie de Normandie Cabourg Pays-d'Auge ayant procédé à l'élection de son remplaçant au sein du Comité Syndical, le 7 octobre dernier, le Comité Syndical du 15 décembre prochain pourra désigner son nouveau représentant à la CCTE parmi les membres de ce collège de nouveau complet.

Madame la Présidente propose que Monsieur Alain ASMANT représente ainsi le collège du SDEC ÉNERGIE.

Le Bureau Syndical valide cette proposition qu'il décide de soumettre au Comité Syndical du 15 décembre prochain.

○ **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**

Pour rappel, la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) est une instance destinée à favoriser l'information et l'expression des citoyens sur la gestion des services publics locaux.

Elle est réglementairement constituée et consultée pour émettre un avis sur le principe de délégation de service public et pour examiner tous les ans les bilans d'activité des délégataires (art. L.1413-1 du CGCT).

Outre la Présidente du SDEC ÉNERGIE, sa Présidente, la commission comprend des membres de l'assemblée délibérante et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

Suite au renouvellement général des mandats de 2020, le Comité Syndical du 13 octobre 2020 a ainsi nommé ses représentants à la CCSPL et installé les représentants proposés par les associations locales.

Considérant la démission de Messieurs Jean-Marie BERNARD et Thierry SAVARY, respectivement représentants titulaire et suppléant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Normandie, il est proposé d'acter leur remplacement par MM. Bruno CHOIX et Laurent CHERON, et de soumettre au Comité Syndical du 15 décembre prochain, la composition de la CCSPL comme suit :

Représentants titulaires du SDEC ÉNERGIE
M. Philippe LAGALLE
M. Cédric POISSON
M. Jean-Luc GUILLIQUARD
Mme Anne-Marie BAREAU
M. Rémi BOUGAULT

Représentants suppléants du SDEC ÉNERGIE
M. Patrice GERMAIN
Mme Nadine LAMBINET-PELLE
Mme Catherine FLEURY
M. Denis CHÉRON

Associations locales	Membres Titulaires	Membres Suppléants
Union départementale de la CLCV du Calvados	M. Pierre VILAIN	M. Moïse RENIER
Fédération départementale Familles Rurales du Calvados	M. Jean-Louis LHOTELLIER	M. Benoit PÉPIN
Union Fédérale des consommateurs « Que Choisir »	M. Jean DUMORTIER	
Groupement Régional des Associations de protection de l'Environnement	M. Michel HORN	M. Brahim BOUFROU
Chambre d'Agriculture du Calvados	M. Xavier HAY	
Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale Calvados - Orne	M. Bruno CHOIX	M. Laurent CHERON
CCI Caen Normandie	Mme Frédérique BLONDEL	

Le Bureau Syndical prend acte de ce changement de représentants et décide de soumettre cette mise à jour à l'approbation du Comité Syndical du 15 décembre 2022.

➤ Ordre du jour du Comité Syndical du 15 décembre 2022

Madame la Présidente rappelle que le prochain Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE se réunira le jeudi 15 décembre 2022 à 14h00, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.

Son ordre du jour prévisionnel est le suivant :

Actualités du syndicat		<ul style="list-style-type: none"> - Accueil des 5 nouveaux représentants élus à l'occasion des CLE 2022, - Approbation du PV du Comité Syndical du 6 octobre 2022, - Compte-rendu des décisions de la Présidente, - Demandes d'adhésions et état des transferts de compétences, - Agenda du Comité Syndical.
Intérêt commun	Assemblées	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour de la composition des commissions consultatives (CCTE et CC SPL), - Election d'un représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer au Bureau Syndical, en remplacement de Patrick JEANNENEZ.
	Finances	<ul style="list-style-type: none"> - Budget Principal et budget annexe « Mobilité » - Décisions Modificatives - Ouverture des crédits d'investissement avant les votes des 3 budgets primitifs 2023, - Attribution d'une subvention d'équilibre 2022 pour le budget annexe « MD », - Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours.
	Transition Energie	<ul style="list-style-type: none"> - Résultat de l'appel à projets PROGRES pour le financement de travaux de rénovation énergétique (présence des maires des communes lauréates et des partenaires institutionnels concernés)
	Electricité	<ul style="list-style-type: none"> - Avenant n°4 au Cahier des charges - Schéma directeur des investissements et PPI 2023/2026 (ENEDIS présenter son PPI 2023/2026) - Renouvellement de 10 conventions
Intérêt spécifique	Gaz	<ul style="list-style-type: none"> - Avenant n°20 : évolution du périmètre du contrat historique.

➤ Echéances fin 2022 et 1^{er} semestre 2023

- **La Commission d'Appel d'Offres** se tiendra le 2 décembre de 9h00 à 9h30 dans les locaux du syndicat.
- **Le Comité Technique**, constitués de représentants d'élus du Bureau Syndical et d'agents, initialement programmé le mardi 29 novembre 2022 à 9h00 est reporté. Avec les élections professionnelles du jeudi 8 décembre 2022, cette instance paritaire disparaît pour être remplacée par le Comité Social Territorial (CST) qui se réunira le mardi 24 janvier 2023 de 9h15 à 11h.
- **La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**, également initialement prévue le mardi 29 novembre 2022 à 10h30, se réunira à l'issue du Comité Social Territorial, le mardi 24 janvier 2023 de 11h à 12h.
- **Un atelier de la Fabrique énergétique** sur les filières locales bois énergies face à la crise énergétique est proposé le mercredi 30 novembre 2022, de 9h à 12h, à la mairie des Monceaux (à côté de Lisieux).
- **Les 3^{èmes} rencontres régionales de la méthanisation** auront lieu le jeudi 1^{er} décembre 2022 à l'abbaye du Valasse (76).
- **TEN** : La conférence des Présidents se tiendra le jeudi 8 décembre de 14h30 à 16h00 dans les locaux du SDEC ÉNERGIE. Pour rappel, le séminaire TEN/REGION est prévu le matin de 10h00 à 12h00 à l'Abbaye aux Dames.

Le planning des échéances du 1^{er} semestre 2023, mis à jour, sera transmis par mail à l'ensemble des membres du Bureau Syndical à l'issue de la séance.

Le Bureau Syndical valide ces modifications d'agenda.

II-TRAVAUX DES COMMISSIONS

ADMINISTRATION GENERALE, FINANCES, CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

M. Philippe LAGALLE, Vice-Président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques, présente les travaux de la commission, réunie le 22 novembre 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau et du Comité Syndical.

➤ Achats / Marchés publics

PRINCIPALES OBLIGATIONS APPLICABLES DANS LE CADRE DE LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS EN MAPA

Monsieur Philippe LAGALLE rappelle que, dans le cadre de la gestion de ses commandes, et en tenant compte de l'évolution des seuils de passation des marchés publics, le SDEC ÉNERGIE a souhaité élaborer un document faisant état des principales obligations pour les marchés dont le montant est inférieur au seuil de publicité et de mise en concurrence (pièces de la consultation, publicité, délai de consultation, possibilité de négocier, etc...).

Ce document, retraçant les principales obligations, couvre les marchés de fournitures, de services et de travaux.

Proposé en annexe 3 de la note de synthèse explicative, il a vocation à remplacer le document voté initialement au Bureau Syndical du 9 juillet 2021 :

SEUILS	De 0 à 4 999 € HT	De 5 000 à 24 999 € HT	De 25 000 € au seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence
ÉTAPES			
PIÈCES DE LA CONSULTATION (DCE)	Composition variable, selon le besoin à satisfaire Au minimum, les pièces font apparaître : - Description du besoin (ex : un acte d'engagement) - Délai d'exécution ou durée du marché - Modalités et délai pour répondre		
PUBLICITÉ	Publicité non obligatoire L'acheteur veille à : - Choisir une offre pertinente - Faire une bonne utilisation des deniers publics - Ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin Dès que cela est possible et utile, l'acheteur établit des devis auprès de plusieurs entreprises.		
DÉLAI DE CONSULTATION	Le délai de consultation est celui applicable aux procédures formalisées ; soit 30 jours calendaires minimum. Par exception, ce délai peut être réduit à 15 jours calendaires après accord du Directeur Général uniquement pour les consultations inférieures à 25 000€. Si la consultation couvre tout ou partie des trois premières semaines d'août, le délai de consultation est majoré d'autant. L'allongement du délai est obligatoire lorsque les offres ne peuvent être déposées qu'à la suite d'une visite sur site. La durée de cet allongement est égale au nombre de jours calendaires entre la date de publication de la consultation et la date de la visite sur site.		
NÉGOCIATION	OUI		
DOCUMENTS ATTENDUS POUR L'ATTRIBUTION	Devis signé par le Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> ○ Dossier d'analyse des candidatures et des offres ○ Rapport du service acheteur à la Présidente ○ Information du Bureau Syndical 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Dossier d'analyse des candidatures et des offres ○ Rapport du service acheteur à la Présidente ○ Décision de la Présidente & information du Bureau Syndical

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le document « Principales obligations applicables dans le cadre de la passation des marchés publics dont le montant est inférieur au seuil de publicité et de mise en concurrence », annulant et remplaçant les dispositions de la délibération n°2021-05-BS-DB-05 du Bureau Syndical du 9 juillet 2021 ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

➤ **Finances**
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE « ENR » - DECISIONS MODIFICATIVES

 ○ **Budget principal 2022 :**

 ❖ **Décision modificative n° 1**

Il est proposé au Bureau Syndical de soumettre au vote du Comité Syndical une 1^{ère} décision modificative du budget principal primitif 2022 pour tenir compte d'une insuffisance de crédits pour les dépenses d'investissements pour l'article 13182 qui porte sur le remboursement de tiers privés dans le cadre de travaux de raccordement.

Cette décision modificative n° 1 modifie les inscriptions comptables comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Article	Montant de l'article avant ajustement	Montant de l'ajustement	Montant de l'article après ajustement
Investissement	Dépense	23	2315	26 862 638,15€	-25 000€	26 837 638,15€
Investissement	Dépense	13	13182	5 000€	+25 000€	30 000€

Le Bureau Syndical valide cette 1^{ère} proposition de décision modificative du budget principal primitif 2022 qu'il décide de soumettre au vote du Comité Syndical du 15 décembre 2022.

 ❖ **Décision modificative n° 2**

Il est proposé au Bureau Syndical de soumettre au vote du Comité Syndical une 2^{ème} décision modificative du budget principal primitif 2022 pour tenir compte d'une insuffisance de crédits pour les dépenses d'investissements pour l'article 4581621 qui concerne le financement des travaux de génie civil (engagés en 2021), dans le cadre d'effacement de réseaux, pour le compte d'une collectivité sans transfert de compétences au SDEC ÉNERGIE.

Cette décision modificative n° 2 modifie les inscriptions comptables comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Article	Montant de l'article avant ajustement	Montant de l'ajustement	Montant de l'article après ajustement
Investissement	Dépense	23	2315	26 837 638,15€	-300 000€	26 537 638,15€
Investissement	Dépense	4581	4581621	347 728,52€	+300 000€	647 728,52€

Le Bureau Syndical valide cette 2^{ème} proposition de décision modificative du budget principal primitif 2022 qu'il décide de soumettre au vote du Comité Syndical du 15 décembre 2022.

 ❖ **Décision modificative n° 3**

Il est proposé au Bureau Syndical de soumettre au vote du Comité Syndical une 3^{ème} décision modificative du budget principal primitif 2022 pour tenir compte d'une insuffisance de crédits pour les dépenses d'investissements pour l'article 4581622 qui concerne le financement des travaux de génie civil (engagés en 2022), dans le cadre d'effacement de réseaux, pour le compte d'une collectivité sans transfert de compétences au SDEC ÉNERGIE.

Cette décision modificative n° 3 modifie les inscriptions comptables comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Article	Montant de l'article avant ajustement	Montant de l'ajustement	Montant de l'article après ajustement
Investissement	Dépense	23	2315	26 537 638,15€	-300 000€	26 237 638,15€
Investissement	Dépense	4581	4581622	100 000€	+300 000€	400 000€

Le Bureau Syndical valide cette 3^{ème} proposition de décision modificative du budget principal primitif 2022 qu'il décide de soumettre au vote du Comité Syndical du 15 décembre 2022.

○ **Budget annexe « Mobilité Durable » 2022 :**

❖ **Décision modificative n° 1**

Il est proposé au Bureau Syndical de soumettre au vote du Comité Syndical une 1^{ère} décision modificative du budget annexe primitif « Mobilité Durable » 2022 pour tenir compte d'une insuffisance de crédits pour les dépenses de fonctionnement pour l'article 61561 qui porte sur les frais de maintenance des IRVE supérieurs aux prévisions en raison d'une forte hausse des coûts de production.

Cette décision modificative n° 1 modifie les inscriptions comptables comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Article	Montant de l'article avant ajustement	Montant de l'ajustement	Montant de l'article après ajustement
Fonctionnement	Recette	70	707	390 000 €	+50 000 €	440 000 €
Fonctionnement	Dépense	011	61561	140 000 €	+50 000 €	190 000 €

Le Bureau Syndical valide cette 1^{ère} proposition de décision modificative du budget annexe primitif « Mobilité Durable » 2022 qu'il décide de soumettre au vote du Comité Syndical du 15 décembre 2022.

❖ **Décision modificative n° 2**

Il est proposé au Bureau Syndical de soumettre au vote du Comité Syndical une seconde décision modificative du budget annexe primitif « Mobilité Durable » 2022 pour tenir compte d'une insuffisance de crédits pour les dépenses d'investissement pour l'article 2031 qui concerne les frais d'étude du prestataire retenu pour l'élaboration du Schéma Directeur des IRVE, coordonné par le SDEC ÉNERGIE.

Cette décision modificative n° 2 modifie les inscriptions comptables comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Article	Montant de l'article avant ajustement	Montant de l'ajustement	Montant de l'article après ajustement
Investissement	Dépense	23	2315	800 000 €	-50 000 €	750 000 €
Investissement	Dépense	20	2031	14 500 €	+50 000 €	64 500 €

Le Bureau Syndical valide cette 2^{ème} proposition de décision modificative du budget annexe primitif « Mobilité Durable » 2022 qu'il décide de soumettre au vote du Comité Syndical du 15 décembre 2022.

OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2023

Monsieur le Vice-Président précise que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater :

- les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice N-1,
- les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et à l'exclusion également des restes à réaliser et des reports. L'autorisation mentionnée ci-avant, précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel, incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des services antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Cette disposition permet la continuité de l'engagement des investissements entre le 1^{er} janvier 2023 et la date du vote des budgets, prévue le 30 mars 2023.

Pour 2023, le montant et l'utilisation des crédits d'investissement avant le vote des budgets sont les suivants :

Budget principal

Chapitre / Article	Intitulé	Budget Primitif 2022 avec virement de crédits	Crédits d'investissement 2023 utilisables avant le vote du budget
Chapitre 13		30 000,00	7 500,00
13182	Subvention tiers	30 000,00	7 500,00
Chapitre 20		812 358,11	203 089,53
2031	Frais d'étude	50 000,00	12 500,00
20414821	Subventions versées aux communes - compétence Electricité	15 000,00	3 750,00
20414822	Subventions versées aux communes - compétence Gaz	20 000,00	5 000,00
20414823	Subventions versées aux communes - compétence TE (hors ACTEE)	135 000,00	33 750,00
20414824	Subventions versées aux communes - compétence TE (ACTEE)	100 000,00	25 000,00
20414825	Subventions versées aux gpts communes - compétence TE	30 000,00	7 500,00
20422	Subventions versées à des tiers privés - compétence Solidarité	20 000,00	5 000,00
20422	Subventions versées à des tiers privés	180 000,00	45 000,00
2051	Logiciels informatique	262 358,11	65 589,53
Chapitre 21		1 649 611,94	412 402,99
21318	Construction de bâtiments publics - compétence TE (réseau chaleur)	854 611,94	213 652,99
21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	350 000,00	87 500,00
21828	Matériel de transport	250 000,00	62 500,00
21838	Matériel de bureau et matériel informatique	110 000,00	27 500,00
21848	Mobilier	70 000,00	17 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	15 000,00	3 750,00
Chapitre 23		28 782 919,84	7 190 729,96
2315	Travaux Réseaux	17 375 000,00	4 343 750,00
23152	Travaux Stations Hydrogène	50 000,00	12 500,00
2317	Travaux Réseaux éclairage et signalisation lumineuse mis à disposition	10 837 919,84	2 709 479,96
238	Avances forfaitaires sur marchés	500 000,00	125 000,00
Chapitre 26		200 000,00	50 000,00
261	Participations et créances rattachées à des participations	200 000,00	50 000,00
Chapitre 4581		2 300 000,00	575 000,00
4581620	Travaux sous mandat Génie civil 2020	50 000,00	12 500,00
4581621	Travaux sous mandat Génie civil 2021	600 000,00	150 000,00
4581622	Travaux sous mandat Génie civil 2022	400 000,00	100 000,00
4581820	Travaux sous mandat Eclairage 2020	50 000,00	12 500,00
4581821	Travaux sous mandat Eclairage 2021	300 000,00	75 000,00
4581822	Travaux sous mandat Eclairage 2022	100 000,00	25 000,00
4581920	Travaux sous mandat Electricité 2020	200 000,00	50 000,00
4581921	Travaux sous mandat Electricité 2021	200 000,00	50 000,00
4581922	Travaux sous mandat Electricité 2022	100 000,00	25 000,00
4581	Transition énergétique ACTEE 2022	300 000,00	75 000,00

Budget annexe « ENR »

Article	Intitulé	Budget Primitif 2022, avec virement de crédits	Crédits d'investissement 2023 utilisables avant le vote du budget
Chapitre 23		701 487,78	175 371,95
2317	Immobilisations corporelles	696 487,78	174 121,95
238	Avances forfaitaires sur marchés	5 000,00	1 250,00

Budget annexe « Mobilité Durable »

Article	Intitulé	Budget Primitif 2022, avec virement de crédits	Crédits d'investissement 2023 utilisables avant le vote du budget
Chapitre 20		90 000,00	22 500,00
2031	Frais d'études	54 500,00	13 625,00
2051	Achat de logiciels informatiques	35 500,00	8 875,00
Chapitre 21		49 715,93	12 428,98
2188	Autre matériels	49 715,93	12 428,98
Chapitre 23		408 041,91	102 010,48
2315	Immobilisations corporelles	408 041,91	102 010,48

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, le Bureau Syndical décide de soumettre au vote du Comité Syndical du 15 décembre 2022, l'application de ces dispositions, avant le vote des budgets 2023.

SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE DU BUDGET ANNEXE « MOBILITE DURABLE »

L'article L.2224.1 et 2 du Code général des collectivités territoriales, applicable au SDEC ÉNERGIE, fait obligation d'équilibrer en recettes et en dépenses le budget des services à caractère industriel ou commercial et interdit toute prise en charge, par le budget principal de la collectivité, de dépenses afférentes à ces services.

Toutefois, il autorise des dérogations au principe d'équilibre dans les trois éventualités suivantes :

1. si des exigences conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières ;
2. si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
3. si lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Compte tenu du caractère spécifique des activités de la régie à autonomie financière « Mobilité durable » (nouveaux services, modèle économique à consolider, recettes insuffisantes pour couvrir les dépenses) le résultat de la section de fonctionnement est déficitaire.

Dans ce contexte, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de soumettre au Comité Syndical l'attribution d'une subvention d'équilibre de la section de fonctionnement.

Son montant prévisionnel s'élève aujourd'hui à 270 000 € et sera mis à jour au Comité Syndical, pour être au plus juste des comptes définitifs.

Le Bureau Syndical accepte de soumettre cette proposition de subvention d'équilibre du budget annexe « Mobilité Durable » au Comité Syndical du 15 décembre 2022.

FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Vice-Président rappelle que, par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Le Comité Syndical du 15 décembre prochain devra se prononcer sur les 78 nouveaux projets présentés depuis le Comité Syndical du 6 octobre 2022, proposés en annexe 4 de la note explicative de synthèse, jointe à la convocation de cette séance, pour un montant total de 2 310 544,90 €.

Le Bureau Syndical accepte de soumettre cette nouvelle liste au Comité Syndical du 15 décembre 2022.

➤ Ressources Humaines

COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Monsieur Philippe LAGALLE rappelle que la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 institue le Comité Social Territorial (CST), nouvelle instance unique issue de la fusion des Comités Techniques (CT) et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Cette instance sera mise en place à l'issue des prochaines élections professionnelles des représentants du personnel qui auront lieu le 8 décembre dans les locaux du SDEC ÉNERGIE (vote à l'urne et par correspondance le cas échéant).

La liste électorale dédiée au CST a été communiquée aux agents et affichée le 6 octobre dernier et mise à jour le 25 octobre pour l'intégration du dernier recrutement intervenu entre temps.

Une seule liste complète de candidats, portée par la FA-FPT 14, a été déposée le 27 octobre :

Titulaires	Suppléants
LAURENT Elise	DEWILDE Henri
THOMAS François	DESPRE Aurélien
SALAÜN Océane	BORDE Mickaël

Madame Elise LAURENT assurant le rôle de déléguée de liste, et Monsieur François THOMAS, celui de délégué de liste suppléant.

Pour ce qui concerne la représentation de la collectivité, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de valider la composition de ce collège avant qu'elle ne prenne son arrêté :

Titulaires	Suppléants
GOURNEY-LECONTE Catherine	GUIMBRETIERE Hervé
LAGALLE Philippe	GUILLOUARD Jean-Luc
LEPAULMIER Jean	GIRARD Henri

Le Bureau Syndical prend acte de ces communications et valide la proposition de représentation de la collectivité.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS DES AGENTS

Monsieur le Vice-Président rappelle que les montants de prise en charge des frais de repas des agents dans le cadre de leurs missions (déjeuners et dîners, à l'exception des petits déjeuners, pris en charge dans le cadre des nuitées) sont fixés et mis à jour par arrêté ministériel.

En outre, malgré le caractère forfaitaire de ces montants, les collectivités et établissements publics locaux sont autorisés à instaurer, par délibération, un remboursement au réel, dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire, sur production de justificatifs de paiement (factures, tickets) auprès de l'ordonnateur de la collectivité.

A noter que le montant de prise en charge fixé par arrêté est, à ce jour, de 17,50 euros et, que la présentation d'une demande de remboursement de frais de repas par un agent implique la déduction du nombre de repas concernés sur l'attribution mensuelle des titres restaurant.

Par ailleurs, les agents bénéficiant de la gratuité des repas ne peuvent bénéficier d'une indemnité de repas.

Sur préconisation de la Cour Régionale des Comptes, Madame la Présidente propose ainsi :

- de faire référence au taux réglementaire en vigueur pour éviter de devoir modifier la délibération systématiquement.
- d'autoriser explicitement le remboursement au réel dans la limite du plafond du montant forfaitaire en vigueur.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE d'instaurer un remboursement au réel des frais de repas exposés à l'occasion des déplacements professionnels en dehors de la résidence administrative et de la résidence familiale, dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire ;*
- *DIT que la dépense sera imputée au chapitre 011, compte 6251, du budget principal,*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

GRATIFICATION DES STAGIAIRES

Pour accompagner et offrir une première expérience professionnelle aux étudiants de l'enseignement supérieur, le SDEC ÉNERGIE en accueille régulièrement en stage dans le cadre de leur cursus de formation.

La réglementation en vigueur prévoit l'obligation d'une gratification pour les stagiaires dont la durée du stage est supérieure à deux mois (*soit l'équivalent de 44 jours à 7 heures par jour, ou encore à partir de la 309e heure, au cours de la même année scolaire ou universitaire, même si sa présence n'est pas continue*) et autorise la gratification pour ceux, ayant donné pleine et entière satisfaction sur une période inférieure à deux mois.

Dans ce contexte et pour récompenser également les stagiaires présents pour une durée inférieure à deux mois, le Bureau Syndical du 2 juillet 2010 a fixé les conditions de délivrance de cette gratification selon leur évaluation.

Monsieur le Vice-Président rappelle que la gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est calculée par référence à un taux réglementaire appliqué au plafond horaire de sécurité sociale. Pour information, le taux en vigueur actuellement, étant de 15 % de ce plafond, cela représente une gratification horaire de 3,90 € en 2022.

Sur préconisation de la Cour Régionale des Comptes, Madame la Présidente propose d'appliquer ce même taux en vigueur aux stagiaires de moins de deux mois, à l'appréciation de l'autorité territoriale en fonction des résultats de l'évaluation du stage et par référence à la durée horaire du stage.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE le versement d'une gratification aux stagiaires réalisant un stage de plus de deux mois sur la base du taux en vigueur applicable au plafond de sécurité sociale en vigueur ;
- AUTORISE la Présidente à verser une gratification aux stagiaires réalisant un stage d'une durée inférieure à deux mois, dès lors qu'ils ont donné pleine et entière satisfaction, sous réserve d'évaluation favorable par le maître de stage, sur la base du taux applicable au plafond de sécurité sociale en vigueur (annule et remplace les dispositions de la délibération n°2010-05/BS/DB-04 du Bureau Syndical du 2 juillet 2010) ;
- DIT que la dépense sera imputée au chapitre 012, compte 6218, du budget principal,
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2022

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement et il appartient au Bureau Syndical, par délégation du Comité Syndical, de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Ainsi, afin d'adapter le dimensionnement des services aux activités, Monsieur Philippe LAGALLE rappelle que le Bureau Syndical du 23 septembre dernier a acté l'ouverture d'un poste d'assistant transition énergétique à temps complet au grade de rédacteur (catégorie B).

Considérant qu'à l'issue de la procédure de recrutement, Madame Maryline PESNEL, agent titulaire, au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe (catégorie C) a été retenue, il convient d'ajuster la dernière mise à jour du tableau des effectifs 2022 en ouvrant le poste existant au grade correspondant.

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical l'ouverture du poste d'assistant transition énergétique au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, tout en maintenant ouvert le poste au grade de rédacteur pour assurer une opportunité de promotion (préparation examen professionnel/concours).

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la proposition de Madame la Présidente ;
- DECIDE l'ouverture, à compter du 1^{er} janvier 2023, d'un poste d'assistant transition énergétique à temps complet au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe de la filière administrative ;
- DECIDE le maintien du poste de Rédacteur précédemment ouvert ;
- DECIDE de modifier le tableau des effectifs en conséquence (joint en annexe 5 de la note de synthèse explicative) ;
- DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 012 du budget principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

➤ Cartographie et usages numériques

POLITIQUE DE SECURITE DU SYSTEME D'INFORMATION PREVENTIVE ET CURATIVE

Depuis plusieurs mois, les établissements publics ainsi que les entreprises privées sont victimes de cyberattaques avec, comme conséquence, le blocage de l'ensemble des services et ressources numériques. Aujourd'hui, même les collectivités de taille modeste sont touchées par ces cyberattaques.

Dans ce contexte, il s'est avéré nécessaire de poursuivre des actions de prévention et notamment la sensibilisation de l'ensemble du personnel du Syndicat et de quelques élus, par une formation dispensée, à titre gratuit, par la gendarmerie fin novembre (4 séances).

Madame la Présidente propose d'attribuer une subvention à hauteur de 500 € au profit de l'association des cadets de la gendarmerie du Calvados.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *APPROUVE l'attribution d'une subvention à hauteur de 500 € au profit de l'association des cadets de la gendarmerie du Calvados pour les 4 sessions de formations dispensées à titre gracieux ;*
- *DIT que la dépense sera imputée au chapitre 6574 du budget principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

M. Rémi BOUGAULT, Vice-Président en charge des concessions électricité et gaz, présente les travaux de la commission, réunie le 22 novembre 2022 et qui nécessitent délibérations du Comité Syndical.

➤ Concession Electricité

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2023/2026 ET CONVENTIONS ASSOCIEES

Comme rappelé au Bureau Syndical du 4 novembre dernier, Enedis, EDF et le SDEC ÉNERGIE ont conclu, le 29 juin 2018, une convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente.

Cette convention met en place un dispositif de gouvernance des investissements composé d'un Schéma Directeur des Investissements (SDI) qui définit des objectifs en terme de qualité pour le réseau (valeurs repères) et de Programmes Pluriannuels d'Investissements (PPI), d'une durée de quatre ans. Les objectifs qualitatifs du SDI ont été fixés au vu d'un diagnostic technique du réseau établissant ses forces et ses points à risques.

Il est prévu un avenant n°4 à la Convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente qui :

1. fixe le second PPI 2023/2026 :
2. modifie et complète trois valeurs repères du schéma directeur des investissements (SDI),
3. actualise les données de l'article 17 de l'annexe 1 et de l'annexe 9 du cahier des charges reproduisant la convention relative à la cartographie à moyenne échelle des ouvrages du réseau public de distribution de la concession du SDEC ÉNERGIE,
4. modifie les dispositions de l'article 12 de l'annexe 2A1.

1. Détermination du PPI 2023/2026 :

Le diagnostic technique du réseau met en évidence les éléments suivants :

- La qualité de fourniture est bonne et elle s'améliore :

La qualité de fourniture au quotidien qui s'améliore :	Données Antérieures	Données actualisées
Taux moyen de clients mal alimentés en continuité	1,5%	0,9%
Nb de départ HTA ayant une chute de tension HTA supérieure à 5%	7	0
Critère B TCC (Toutes Causes Confondues) moyen concession	91 min	68 min
Critère B climatique TCC moyen concession	39 min	20 min
Critère B exceptionnel concession	Jusqu'à 69 min	Autour de 10 min
Critère B travaux moyen concession	18 min	- de 16 min
Critère B HIX hors RTE moyen concession	72 min	59 min
Critère B climatique HIX moyen concession	25 min	12 min
80% des communes de la concession ont un critère B HIX hors RTE moyen inférieur ou égal à :	263 min	211 min
80% des communes des ZQP 2019-2022 ont un critère B HIX hors RTE moyen inférieur ou égal à :	366 min	275 min
Fréquence de Coupures Longues incidents HTA Toutes Causes Confondues des clients BT	0,58	0,46
Taux d'incident/an/100 km TCC hors tiers souterrain HTA	1,4	0,9
Taux d'incident/an/100 km TCC hors tiers souterrain CPI HTA	14,3	9,1
Réseaux HTA soumis au risque climatique (PAC)	310 km	261 km
Réseau HTA de la concession en 15kV	377 km	367 km
Proportion de réseau HTA en souterrain	42%	47%
Réseau HTA aérien de faible section	123 km	76 km
Réseau HTA souterrain CPI	203 km	150 km
Proportion de réseau BT en souterrain	51%	57%
Réseau BT aérien nu	901 km	438 km
Réseau BT souterrain CPI	131 km	99 km

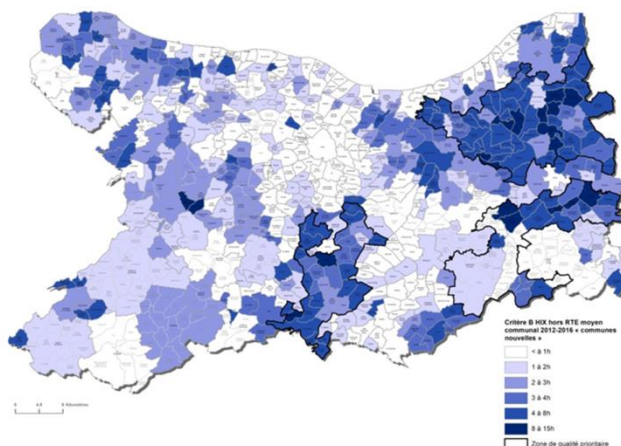
- Un stock de réseau incidentogène limité et en baisse,

Mais :

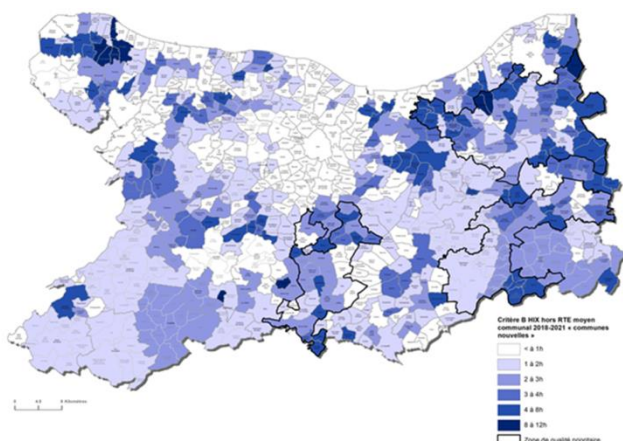
- La qualité de fourniture reste contrastée à la maille des communes, malgré une réduction des variations,
- Un réseau qui reste exposé aux aléas climatiques (vent, bois, inondations...),
- La fiabilité des réseaux incidentogènes reste sous surveillance.

Evolution du critère B HIX hors RTE - Maille communale :

2012-2016



2018-2021

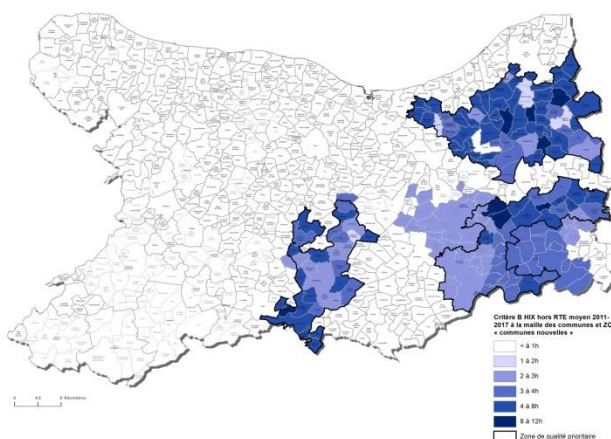


80% des communes de la concession ont un critère B HIX hors RTE inférieur ou égal à 211 min soit une réduction de près de 20% de la borne supérieure de l'intervalle ou exprimée en minutes, une réduction de la fourchette haute de 52 minutes.

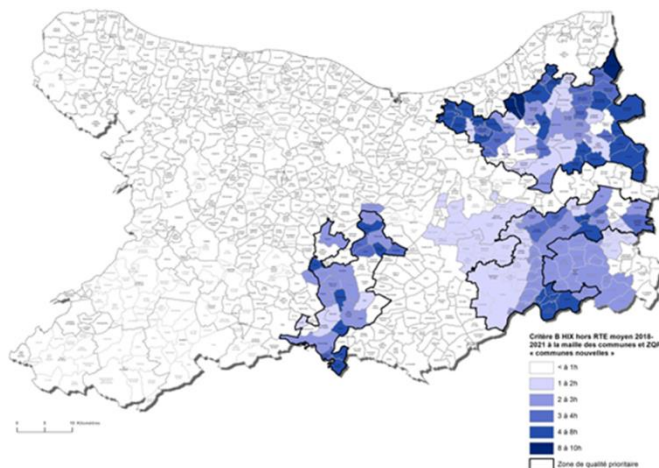
La qualité de fourniture reste encore contrastée.

Evolution du critère B HIX hors RTE - Zoom ZQP :

2011-2017



2018-2021



80% des communes en ZQP ont un critère B HIX hors RTE inférieur ou égal à 275 min soit de 25% de la borne supérieure de l'intervalle calculé à la maille communes ou exprimée en minutes, une réduction de la fourchette haute de 91 minutes.

Actualisation des orientations de développement du territoire :

- Une évolution limitée des charges sans besoin particulier d'investissements sur les ouvrages source à date (mise en exploitation du poste-source de Fontaine Etoupefour en 2020),
- Deux zones d'évolution plus marquées ressortent sur le territoire : le Centre – Centre-Sud et le Sud-Ouest du département.

Bilans provisoires du PPI 2019/2022 :

CONCESSIONNAIRE	SDEC ENERGIE
<ul style="list-style-type: none"> • Le bilan quantitatif à date du 1^{er} PPI du concessionnaire fait apparaître des taux de réalisation supérieurs à 100% pour 9 finalités du 1^{er} PPI sur 13. • 4 finalités ont des taux de réalisation inférieurs à 100%, mais 3 devraient atteindre les objectifs fixés au terme de l'année 2022. • L'objectif quantitatif relatif à la finalité « Lignes aériennes HTA rénovées (PDV) », ne sera pas atteint. Compte tenu du niveau de renouvellement HTA aérien ; cette finalité ne fera pas l'objet de mesures compensatoires. • Le niveau d'investissement du concessionnaire au titre du 1^{er} PPI atteint 36 968 k€ (estimation 38 515 k€). 	<ul style="list-style-type: none"> • Le bilan quantitatif du 1^{er} PPI fait apparaître à date des taux de réalisation supérieurs à 100% pour 2 finalités du 1^{er} PPI sur 4. Les objectifs quantitatifs n'ont pu être atteints pour deux finalités car : <ul style="list-style-type: none"> - en matière d'effacement, les travaux sont tributaires des collectivités, - l'absence de fiabilité de la base BT Fils nus a eu pour conséquence de surestimer la quantité d'ouvrages à sécuriser. • A date, le niveau d'investissements du SDEC ENERGIE au titre du 1^{er} PPI atteint 30 847 k€ (estimation 35 280 k€).

Engagements du PPI 2023/2026 :

 ➤ **CONCESSIONNAIRE :**

Finalités - Programme pluriannuel 2023/2026		Unités	Quantités
1	Lignes aériennes HTA rénovées	km HTA aérien traité	275
2	Lignes aériennes HTA obsolètes	km HTA aérien déposé	45
3	Création ou renouvellement d'OMT	Nb d'OMT	30
4	Renouvellement des câbles HTA souterrain CPI	km HTA souterrain déposé	20
5	Renouvellement BT fils nus	km fils nu BT déposé	15
6	Renouvellement BT souterrain CPI	km BT souterrain déposé	12
7	Lignes aériennes HTA en risque avéré dans le cadre du PAC	km HTA aérien PAC déposé	13
8	Postes HTA/BT situés dans les territoires à risque inondation 30 ans sécurisés	Nb de postes HTA/BT non inondés secourus	Entre 15 - 25 postes
9	Postes HTA/BT Situés dans les territoires à risque inondation 100 ans équipés	Nb de postes HTA/BT équipés	15
10	Transformateurs HTA/BT à traiter dans le cadre de la réglementation relative au PCB	Nb de transfos >50 ppm restant à traiter à la fin du PPI	110
11	Renforcement des réseaux HTA	km HTA posé	1,3
12	Renforcement des réseaux BT	km BT posé	10

Les objectifs quantitatifs du 2nd PPI sont en retrait par rapport au 1^{er} PPI.

Les estimations financières appuyant ses objectifs quantitatifs montrent aussi cette inflexion : 1^{er} PPI 36 968 k€, 2nd PPI 29 000 k€.

Cette inflexion serait liée :

- à l'amélioration de la qualité moyenne,
- à la comptabilisation dans le 1^{er} PPI d'investissements exceptionnels.

ENEDIS souligne que cette inflexion des investissements, tant en quantité d'ouvrages qu'en dépenses d'investissements, ne remet pas en cause les trajectoires qualitatives et quantitatives inscrites au SDI.

➤ **SDEC ÉNERGIE :**

	Programme pluriannuel 2023/2026	Unités	Quantités
A	Renforcement réseau BT en zone rurale	km de réseau posé	60
B	Sécurisation BT fils nus (communes rurales)	km de réseau déposé	60
C	Sécurisation BT fils nus au titre de l'effacement (communes urbaines)	km de réseau déposé	20
D	Enfouissement de réseau BT autres que BT fils nus des communes en zone littorale de vent supérieure à 170 km/h	km de réseau souterrain posé	15

Les objectifs quantitatifs du 2nd PPI, en retrait par rapport au 1^{er} PPI, sont conformes à la trajectoire du SDI (suppression totale du stock de BT fils nus en communes rurales et réduction importante en communes urbaines en zone de vent).

La forte dérive des coûts est prise en compte.

Les estimations financières sont similaires aux dépenses d'investissements réalisées au titre du 1^{er} PPI.

2. Evolutions de 3 valeurs repères du SDI :

a) Création d'une nouvelle valeur repère : le critère M

- Etablissement de principe prévu au terme du 1^{er} PPI.
- Les parties décident de sursoir à l'établissement de cette VR => cet indicateur va continuer à faire l'objet des actualisations du diagnostic technique du SDI.

b) Modification du taux UMA en tenue de tension

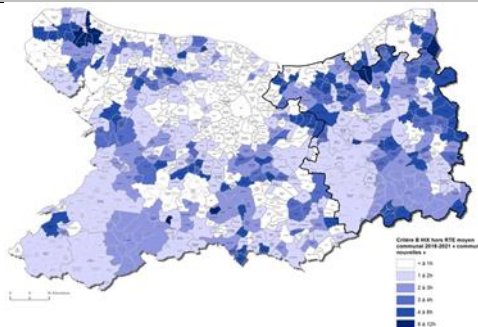
- Taux cible actuel < ou égal à 0,12 % tous les ans.
- Changement de méthode de calcul.
- Taux cible à venir < ou égal à 0,17 % tous les ans (données 2021).

c) Taux de souterrain BT en zone littorale de vent supérieure à 170 km/h

- Taux cible actuel pour les communes rurales : 70%.
- Taux cible à venir pour l'ensemble des communes : 75%

Départ de Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT.

10 conventions sont associées à ce nouveau programme :

Convention		Objet	Evolutions
1	Zone de qualité prioritaire (ZQP)	Fixe un objectif qualitatif sur un le Pays d'auge étendu avec un programme d'investissements des deux maitres d'ouvrage	 <ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la fourchette haute (259 minutes) pour au moins 80 % des communes - Investissements ENEDIS : 119 km de réseaux traités (6 500 k€) - Investissements SDEC ÉNERGIE : 30 km (5 700 k€)
2	Article 8	<p>Fixe le montant et les modalités de versement de la participation du concessionnaire aux travaux d'intégration des ouvrages dans l'environnement.</p> <p>Durée : 4 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> - 40% du coût de ces travaux dans la limite d'un montant annuel de 650 k€. - Affectation de 40% de cette participation à des travaux visant à la sécurisation du réseau BT. 	<p>Durée : 4 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dito - Ce montant maximum peut être majoré d'au plus 65k€ si le taux de sécurisation du fils nus (en linéaire) est supérieur à 25%.
3	PCT	Fixe les modalités liées au paiement de la Part couverte par le Tarif (PCT).	<ul style="list-style-type: none"> - Durée : 1 an x 3 - Modifications limitées du contenu de la convention
4	Contrôle	Fixe au principal les modalités pratiques de la mission annuelle de contrôle et la transmission de certaines données.	<ul style="list-style-type: none"> - Durée : 4 ans - Elargissement de l'objet de la convention - Actualisation de la liste minimale de données à communiquer
5	Terme I	Fixe la nature des investissements de transition énergétique (terme I) entrant dans le calcul de la Redevance R2.	<ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement de la convention sans changement notable - Allongement de la durée de la convention : 4 ans
6	Cartographie moyenne échelle	Résilie la précédente convention. Définit les modalités de mise à disposition gratuite des données cartographiques au format numérique.	<ul style="list-style-type: none"> - Durée : 4 ans - Données communiquées enrichies - Possibilité de communiquer la cartographie aux AODE frontalières
7	Convention de valorisation VRG (Valorisation des Remises Gratuites des ouvrages)	Fixe les modalités d'échanges dans la cadre de la valorisation comptable des ouvrages.	<ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement de la convention sur une durée plus courte (1 an), compte tenu du contexte évolutif, et fixation de délais d'échanges des documents cadencant la valorisation.
8	Convention d'échanges dans le cadre des travaux réalisés par le SDEC ÉNERGIE	Fixe les échanges dont le cadre des travaux réalisés par le Syndicat.	<ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement de la convention sur une durée plus courte (1 an) : échanges à intervenir en 2023 afin de faire évoluer les dispositions de cette convention.
9	Convention « eplans »	Détermine les modalités de mise à disposition de la plateforme « eplans ».	<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle convention.
10	TST - Travaux sous tension	Fixe les modalités spécifiques de coordination entre les parties notamment dans le cadre des travaux sous tension.	<ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement de la convention sur une durée plus courte. - Actualisation des prix des prestations réalisées par Enedis.

Ces projets de conventions et d'avenant n°4 ont été mis à disposition des membres du Comité Syndical, dès le 29 novembre 2022, conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 DU CGCT.

Le Bureau Syndical valide ces projets qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 15 décembre 2022.

➤ **Concessions Gaz**

AVENANT N° 20 AU CONTRAT DE CONCESSION HISTORIQUE GRDF

Monsieur Rémi BOUGAULT confirme que cet avenant n°20 a pour objet de modifier le périmètre du contrat historique GRDF.

En effet, suite aux transferts en 2022 de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution de gaz au SDEC ÉNERGIE pour les communes de :

Commune	Date du contrat de concession	Date de délibération du Bureau Syndical actant ce transfert
Vire Normandie, commune nouvelle, pour le périmètre des communes déléguées de : <ul style="list-style-type: none">- Roullours,- Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont,- Vaudry,- Vire	9 février 1999, 25 mai 1999, 12 février 1997 11 octobre 2000	21 janvier 2022
Douvres-la-Délivrande	1er mars 1997	21 janvier 2022
Bellengreville	30 novembre 1998	11 mars 2022
Lisieux	7 février 1997	3 juin 2022
Ouilly-le-Vicomte	7 décembre 1998	3 juin 2022
Houlgate	26 janvier 2000	4 novembre 2022

il sera proposé la conclusion d'un avenant n°20 ayant pour objet d'élargir le périmètre de la convention de concession en date du 17 décembre 1997 aux territoires de ces communes.

Cet avenant entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2023, il sera mis fin automatiquement aux contrats de concession signés avec ces communes et il permettra de préciser que la redevance de fonctionnement « R1 » sera calculée en fonction du nombre de sous-groupes de communes contiguës comprises dans le nouveau périmètre créé.

Ce projet d'avenant, joint en annexe 6 de la note explicative de synthèse, a été mis à disposition des membres du Comité Syndical, dès le 29 novembre 2022, conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 DU CGCT.

Le Bureau Syndical valide ce projet d'avenant qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 15 décembre 2022.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, présente les travaux de la commission, réunie le 17 novembre 2022 qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

AIDES AUX EXTENSIONS POUR ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX, INTERCOMMUNAUX

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux travaux liés au développement du réseau, a été adressée aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 7 de la note de synthèse explicative).

Pour les 4 projets, d'un montant de 228 008,41 € HT, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif incluse) s'élève à 129 998,41 € HT pour les extensions du réseau.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *AUTORISE la contribution financière du SDEC ÉNERGIE pour ces 4 projets proposés pour un montant de 128 998,41 € HT pour les extensions du réseau, les projets relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par les Comités Syndicaux des 1er avril 2021 (barème des extensions de réseaux électriques) et 24 mars 2022 (contributions et aides financières) ;*
- *DIT que les participations des pétitionnaires ou des collectivités seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2022 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

AIDES AUX EXTENSIONS POUR SITES PRIVÉS

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux extensions pour sites privés, a été adressée aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 8 de la note de synthèse explicative).

Pour les 7 projets, d'un montant de 143 843,25 € HT pour les extensions, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT incluse) s'élève à 76 020,10 € HT pour les extensions du réseau et à 3 500,00 € pour le renforcement du réseau.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *AUTORISE la contribution financière du SDEC ÉNERGIE pour ces 7 projets proposés pour un montant respectivement de 76 020,10 € pour les extensions du réseau et de 3 500,00 € pour le renforcement du réseau, les projets relevant de sites privés et ce, dans les conditions définies par les Comités Syndicaux des 1er avril 2021 (barème des extensions de réseaux électriques) et 24 mars 2022 (contributions et aides financières) ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

M. Cédric POISSON, 4^{ème} Vice-Président en charge des relations usagers et de la précarité énergétique, présente les travaux de la commission, réunie le 17 novembre 2022 et qui nécessitent délibération du Bureau Syndical.

SOUTIENS FINANCIERS A LA RENOVATION ENERGETIQUE

Dans le cadre des conventions qui lient le SDEC ÉNERGIE aux différents opérateurs agissant pour lutter contre la précarité énergétique, il sera proposé aux membres du Bureau Syndical, de se prononcer sur les demandes d'aides reçues de SOLIHA.

Au regard de l'urgence sociale, la commission proposera de se prononcer, comme suit, pour l'attribution des aides sollicitées :

Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Montant des travaux TTC	Gain énergétique	DPE		Montant de l'aide proposée*
				Avant Tvx	Après Tvx	
LANGRUNE-SUR-MER	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement des fenêtres et porte-fenêtres - Installation d'une pompe à chaleur Air/ air 	34 180 €	67 %	G	D	2 250 €
LISIEUX	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement de la porte d'entrée - Isolation intérieure des murs et des combles - Installation d'une VMC 	40 806 €	47 %	G	E	2 350 €

* Frais de gestion de 250 € de l'opérateur SOLIHA inclus.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution d'une aide de 2 250 € pour le dossier situé sur la commune de Langrune-sur-Mer ;
- APPROUVE l'attribution d'une aide de 2 350 € pour le dossier situé sur la commune de Lisieux ;
- DIT que les dépenses seront imputées à l'article 20422 - Subventions versées à des tiers privés - compétence Solidarité - dans le cadre des conventions de partenariat liant respectivement le SDEC ÉNERGIE et SOLIHA en date du 8 février 2022 ;
- CHARGE Madame la Présidente à mettre en œuvre cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

TRANSITION ENERGETIQUE

En l'absence de Monsieur Marc LECERF, Vice-Président en charge de la transition énergétique, Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services présente les travaux de la commission, réunie le 21 novembre 2022 qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

RESULTAT DE L'APPEL A PROJET PROGRES POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE ET SUBVENTIONS

Monsieur le Directeur Général des Services rappelle que le Comité Syndical du 16 juin 2022 a annoncé le lancement de l'appel à projet « PROGRES » (PROGramme de Rénovation des Etablissements Scolaires) pour l'année 2022 visant à :

- soutenir financièrement les travaux de rénovation énergétique des écoles,
- apporter un accompagnement en faveur de comportements économes en énergie de la part des usagers du bâtiment.

L'appel à projet a ainsi été lancé le 12 juillet 2022 avec une date limite de dépôt des candidatures fixée au 8 octobre 2022. La commission « Transition Énergétique » du 21 novembre avait la charge de désigner les lauréats.

13 candidatures, représentant 8 EPCI sur les 16 que compte le département, ont été réceptionnées :

- 10 de collectivités suivies en CEP (Anisy, Bernières-sur-Mer, Douvres la Délivrande, Evrecy, La Hoguette, Perrières, Quetteville, Ranville, Saint-Gatien-des-Bois et Moyaux).
- 3 du territoire de la Communauté Urbaine Caen la mer (Cambes-en-Plaine, Le Fresne-Camilly et Saint-Germain-la-Blanche-Herbe).

Sur ces 13 dossiers, 12 candidatures remplissaient les conditions attendues. Seul le dossier de Cambes-en-Plaine était irrecevable au motif de ne pas présenter d'audit énergétique et de ne pas être suivi par le service commun de la Communauté Urbaine.

Les résultats présentés au Bureau Syndical se synthétisent comme suit :

COMMUNES	Montant des travaux	Subvention proposée	% de subvention
ANISY	134 561 €	40 368 €	30 %
BERNIERES SUR MER	286 091 €	75 000 €	26 %
CAMBES EN PLAINE	Non retenu	Non retenu	Non retenu
EVRECY	343 357 €	75 000 €	22 %
LE FRESNE CAMILLY (SEEJ)	217 400 €	43 480 €	20 %
LA HOGUETTE	153 970 €	46 191 €	30 %
MOYAUX	461 714 €	75 000 €	16 %
PERRIERES	138 975 €	41 693 €	30 %
QUETTEVILLE	142 890 €	42 867 €	30 %
RANVILLE	327 011 €	75 000 €	23 %
ST GATIEN DES BOIS	69 761 €	20 928 €	30 %
ST GERMAIN LA BLANCHE HERBE	555 300 €	50 000 €	9 %
DOUVRES LA DELIVRANDE	221 698 €	66 509 €	30 %
TOTAL	3 052 729 €	652 036 €	21 %

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *APPROUVE la liste des 12 lauréats de l'appel à projets ;*
- *ACCEPTE l'octroi des aides financières proposées pour un montant total de 652 036 € ;*
- *DIT que la dépense sera imputée à l'article 2041482 du budget principal du SDEC ÉNERGIE, sous réserve du vote du budget 2023 ;*
- *CHARGE Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer les conventions associées, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

ADHESION AU CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE DE NIVEAU 3 – VIMONT

Par délibération en date du 7 novembre 2022, la commune de Vimont, suivie dans le cadre du CEP de niveau 1 et 2, a émis le souhait d'adhérer au service de Conseil en Energie partagé de niveau 3 pour la rénovation de sa salle des fêtes.

La mise en œuvre de cet accompagnement CEP de niveau 3 est formalisée par une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Vimont et le SDEC ÉNERGIE, jointe en annexe 9 de la note explicative de synthèse.

Conformément au guide des contributions et aides financières 2022, le coût d'adhésion au Conseil en Energie Partagé de niveau 3 s'élève à 5 % du montant HT de l'opération, estimé aujourd'hui à 264 647,24 € HT.

La contribution de la commune à l'adhésion au service de Conseil en Energie Partagé de niveau 3 est de 2 646,47 €.

Compte tenu de ces éléments, le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)	
Étude ou maîtrise d'œuvre	33 400 €	DETR/DSIL	105 850 €
Travaux	208 840 €	APCR rénovation énergétique	102 290 €
Autres dépenses	22 400 €		
	<i>s/t HT</i> 264 640 €	FCTVA	52 093 €
TVA	52 928 €	SDEC ÉNERGIE	10 585 €
Adhésion CEP niveau 3	13 232 €	Participation commune (Fonds propres et emprunts)	59 982 €
TOTAL	330 800 €	TOTAL	330 800 €

La commune, qui reste propriétaire des bâtiments communaux, sera chargée de récupérer la TVA par le biais du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACTE l'adhésion au CEP de niveau 3 de la commune de Vimont ;
- ACTE la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage correspondante ;
- ACTE le plan de financement prévisionnel du projet de rénovation énergétique, tel que présenté ci-dessus ;
- AUTORISE Madame la Présidente à solliciter les partenaires financiers pour l'obtention des subventions ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

PROTOCOLE D'ACCORD SEE YOU SUN

Le SDEC ÉNERGIE a engagé une stratégie pour massifier les projets de production d'énergie solaire photovoltaïque, et souhaite expérimenter un dispositif de tiers investissement en partenariat avec un développeur privé pour les projets de moyenne puissance entre 100 et 500kWc.

La démarche initiée dans le cadre de la Commission Consultative pour la Transition Energétique vise à réaliser une opération groupée d'installations photovoltaïques dans le Calvados, sous la forme d'une grappe de projets.

La Société SEE YOU SUN est en phase avec la vision portée par le SDEC ÉNERGIE en matière de développement des énergies renouvelables et dispose d'une expertise confirmée en matière de développement, construction et exploitation d'installations photovoltaïques, dans le cadre d'une organisation spécifique sous forme de grappes de projets.

Le SDEC ÉNERGIE et SEE YOU SUN conviennent de mettre en place un partenariat visant la réalisation d'une grappe de projets photovoltaïques de moyenne puissance à l'échelle du Calvados.

Ce partenariat s'organise en deux phases distinctes :

- Une phase 1 encadrée par un protocole d'accord, objet de la présente délibération :
 - o Identification et étude technico/économique d'une grappe de projets photovoltaïques de moyenne puissance ;
 - o Etudes préalables à la création d'une SAS dédiée.
- Si les conclusions de la phase 1 sont positives, le Comité Syndical sera amené à se prononcer sur une seconde phase portant sur la création de la société de projets dédiée et à la réalisation/exploitation des projets identifiés en phase 1.

Le protocole précise notamment les objectifs communs, les modèles économiques privilégiés et définit la répartition des rôles entre le SDEC ÉNERGIE et SEE YOU SUN :

- SDEC ÉNERGIE : repérage des projets, relation avec les collectivités, démarches de mise à disposition du foncier public,
- SEE YOU SUN : études techniques et économiques, démarches d'urbanisme, de raccordement, de contrat d'achat, construction, obtention des financements ...

Ce protocole d'accord ne comprend pas d'engagement financier entre les deux partenaires. Il a été mis en ligne sous OXYAD, avec le projet de délibération, le 28 novembre 2022.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *APPROUVE la mise en place d'un partenariat avec la société SEE YOU SUN comme défini, ci-avant ;*
- *ACTE la première phase de ce partenariat sous forme d'un protocole d'accord, pour la mise en œuvre d'une grappe de projets photovoltaïques ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ledit protocole d'accord ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant*

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

Monsieur Gérard POULAIN, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, présente les travaux de la commission réunie le 18 novembre 2022, qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

PROGRAMME DE RACCORDEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE - 9^{EME} TRANCHE 2022

La neuvième tranche de travaux 2022, pour le raccordement du réseau public d'électricité concerne 4 projets, portant sur un montant d'investissement de 53 759 € HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 10 de la note explicative de synthèse.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE d'adopter la neuvième tranche de travaux 2022 de raccordement du réseau public d'électricité proposée (4 projets pour un montant total estimé à 53 759 € HT) ;*
- *DIT que les dépenses seront imputées aux articles 2315 et 4581922 – Travaux Electricité du Budget Principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

PROGRAMME DE RACCORDEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 2EME TRANCHE 2023

La deuxième tranche de travaux 2023, pour le raccordement du réseau public d'électricité concerne 18 projets, portant sur un montant d'investissement de 662 839 € HT, dont 99 405 € HT de renforcement nécessaires à 4 projets d'extension et 563 433 € HT consacrés aux extensions proprement dites.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 11 de la note explicative de synthèse.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE d'adopter la deuxième tranche de travaux 2023 de raccordement du réseau public d'électricité proposée (18 projets pour un montant total estimé à 662 839 € HT) ;*
- *DIT que les dépenses seront imputées aux articles 2315 et 4581922 – Travaux Electricité du Budget Principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

DELEGATIONS TEMPORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE

➤ Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure de lotissements privés

Le Bureau Syndical est invité à se prononcer sur les conventions de délégations temporaires de maîtrise d'ouvrage, susceptibles d'être mises en œuvre pour réaliser la desserte intérieure de lotissements privés.

Ces différentes conventions sont toutes basées sur le modèle type de convention validé par le Bureau Syndical du 13 septembre 2019.

Les neuf conventions proposées au Bureau Syndical portent sur les dossiers suivants :

Commune	Désignation du projet	MOA délégué	Descriptif des travaux	Coût HT des travaux de desserte électrique
BARBEVILLE	Le Clos des Lavandières (15 lots)	SAS RAMSES	Pose de 257,80 ml de réseaux électriques BT souterrains.	28 515,57 €
CAMPIGNY	Les Ormes (11 lots)	SARL SOFA TP	Pose de 172,90 ml de réseaux électriques BT souterrains.	21 823,86 €
CLECY	Colonne Montant - Extension EPHAD (1 lot)	SAS FONCIARIANE	Colonne montante nécessaire au raccordement au réseau public d'électricité de chacun des logements.	9 789,55 €
CREULLY	Colonne Montante - Futur PSLA (1 lot)	CC SEULLES TERRE et MER	Colonne montante nécessaire au raccordement au réseau public d'électricité de chacun des locaux professionnels.	10 273,63 €
CRISTOT	Mme Odile GUERRIER et Agnès POIRET (13 lots)	Mme Odile GUERRIER et Agnès POIRET	Pose de 209,45 ml de réseaux électriques BT souterrains.	24 398,04 €
ELLON	Le Clos des Pommiers (13 lots)	SAS VESTAM	Pose de 200 ml de réseaux électriques BT souterrains.	23 914,49 €
ESQUAY-SUR-SEULLES	Quartier d'habitats individuels (25 lots)	SA ARKETYPE IMMOBILIER	Pose de 362,50 ml de réseaux électriques BT souterrains.	42 090,53 €
MAISONS	Le Clos du Carel (18 lots)	SAS LOTISSEMENT LE CLOS CAREL	Pose de 230 ml de réseaux électriques BT souterrains.	29 554,75 €
STE-HONORINE-DU-FAY	Résidence les Hêtres (11 lots)	SAS TERRABAT	Pose de 60,60 ml de réseau électrique BT souterrain.	14 886,65 €
TOTAL				205 247,07 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ADOpte les neuf conventions proposées permettant la réalisation par le lotisseur ou l'aménageur privé de la desserte intérieure du réseau public d'électricité en communes rurales, pour un montant total de 205 247,07 € ;*
- *DIT que les contributions des maîtres d'ouvrages délégués prévues à l'article 6 desdites conventions, seront imputées à l'article 13182 du Budget Principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION CADRE LIANT LE SDEC ÉNERGIE ET ORANGE – LOCATION DU GENIE CIVIL

Monsieur Gérard POULAIN rappelle que le SDEC ÉNERGIE et ORANGE ont signé le 20 décembre 2002, une convention ayant pour objet d'organiser entre les parties, les modalités de coordination des opérations d'enfouissement d'ouvrages aériens existants.

Celles-ci prévoyaient que le SDEC ÉNERGIE finance et reste propriétaire des infrastructures souterraines de communications électroniques créées et confiaient à ORANGE l'exploitation de ce Génie Civil. Des modalités financières fixaient, par ailleurs, les échanges financiers entre les parties.

La convention a été conclue pour une durée initiale de 15 ans.

A l'issue de cette période, il est apparu nécessaire de revisiter les termes de celle-ci et de redéfinir un nouvel équilibre financier. Un avenant a pour cela été signé le 15 mai 2018 pour une durée de 2 ans - 2018/2019.

Ce délai arrivant à échéance, les parties se sont entretenues, conformément à l'article 3 de l'avenant n° 1, sur les éventuelles évolutions à apporter aux termes de la convention et de son avenant.

Un avenant n° 2, signé le 31 mars 2020, a ainsi prorogé les termes de la convention du 20 décembre 2002 et de son avenant du 15 mai 2018, jusqu'au 31 décembre 2022.

Compte tenu de l'absence d'évolution notable des textes au niveau national traitant du sujet, les parties confirment leur intérêt à maintenir les termes des documents cités ci-dessus.

Le présent avenant n° 3 proposé, joint en annexe 12 de la note explicative de synthèse, confirme donc le périmètre, l'objet de la convention, et maintient le rapport entre le coût de location et le coût de l'exploitation du Génie Civil propriété du SDEC ÉNERGIE, précédemment établi à l'avenant n° 1.

Il est conclu pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2023, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE l'avenant n°3 à la convention cadre relative à la réalisation et à la mise à disposition d'ouvrages de génie civil dans le cadre d'opérations coordonnées de dissimulation de réseaux de télécommunications ;*
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de l'autorise à signer ledit avenant ainsi que tous les actes et documents s'y rattachant.*

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE POSTES DE TRANSFORMATION, DE TRANSFORMATEURS, D'ARMOIRES DE COUPURE HTA ET D'ENVELOPPES DE POSTES DE TRANSFORMATION

Dans une démarche commune visant à permettre des économies d'échelle par la mutualisation des procédures de passation des marchés et par la massification des commandes, le SDEC ÉNERGIE, le SIEGE27 et le SDEM50, dont les besoins sont similaires, se sont rapprochés pour mutualiser leurs moyens sous la forme d'un groupement de commandes pour lancer une consultation commune pour l'achat commun de postes de transformation, de transformateurs, d'armoires de coupure HTA et d'enveloppes de postes de transformation.

La convention constitutive de groupement de commandes, proposée en annexe 13 de la note explicative de synthèse, entrera en vigueur dès sa signature par les trois parties jusqu'à la fin de l'accord-cadre.

Les parties désignent le SDEC ÉNERGIE, comme coordinateur de ce groupement.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE d'être membre du groupement de commandes proposé avec le SIEGE27 et le SDEM50 pour la fourniture de postes de transformation, de transformateurs, d'armoires de coupure HTA et d'enveloppes de postes de transformation ;*
- ACTE que le SDEC ÉNERGIE en sera le coordonnateur et qu'il n'appliquera pas de frais de gestion ;*
- ADOPTE la convention constitutive du groupement de commandes ;*
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

En l'absence de Monsieur Jean LEPAULMIER, Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, présente les travaux de la commission réunie le 18 novembre 2022, qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

ECLAIRAGE PUBLIC (EP) ET SIGNALISATION LUMINEUSE (SL) – TRANCHES DE TRAVAUX 2022

➤ 7^{ème} tranche Travaux 2022 < 40 k€ HT (48k€ TTC)

Monsieur le Directeur Général des Services présente au Bureau Syndical la septième tranche de travaux 2022, pour la réalisation de projets d'un montant inférieur à 40 k€ HT (annexe 14 de la note de synthèse explicative) :

Programme travaux		Nombre de projets	Montant TTC
Eclairage Public	Extension / renouvellement	35	156 484 €
Signalisation lumineuse		4	11 169 €
Total		39	167 653 €

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➤ 8^{ème} tranche de Travaux 2022 > 40 k€ HT (48k€ TTC)

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical une huitième tranche de travaux 2022, pour la réalisation d'un projet d'éclairage public et d'efficacité énergétique, pour un montant total de 91 217 € TTC :

Programme travaux	Commune	Localisation	Projet	Montant TTC
Extension / Renouvellement	CREULLY-SUR-SEULLES	CREULLY	Extension Eclairage cœur de bourg PSLA CHATEAU	91 217 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE d'adopter la huitième tranche de travaux d'éclairage public 2022 pour la réalisation de travaux d'extension et de renouvellement d'ouvrages pour un montant de 91 217 € TTC ;*
- *DIT que la dépense sera imputée à l'article d'investissement sera imputée à l'article 2317 du Budget Principal – Travaux sur réseaux mis-à-disposition ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

AVENANT N° 1 A LA DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE - BÉNOUVILLE

Par délibération en date du 15 juillet 2013, la commune de Bénouville a porté son choix sur l'aménageur « la SHEMA », pour la réalisation de l'aménagement de la ZAC du quartier du fond du pré », dans le cadre d'une concession d'aménagement.

En 2018, la commune de Bénouville a souhaité engager des travaux dans cette ZAC. A cet effet, elle a sollicité le SDEC ÉNERGIE pour reprendre temporairement la maîtrise d'ouvrage d'éclairage public (EP) pour desservir ce lotissement.

Une Délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage (DTMO) a ainsi été signée le 30 novembre 2018 pour une durée de 3 ans.

Les travaux définitifs d'éclairage public n'étant pas achevés à ce jour, Madame la Présidente propose de prolonger, par avenant (annexe 15 de la note de synthèse explicative), le délai de la convention de 3 ans, soit jusqu'au 30 novembre 2024.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter l'avenant n°1 à la convention de délégation temporairement de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public à la commune de Bénouville ;*
- DIT que la dépense sera imputée à l'article 4581 - Travaux sous mandat Eclairage du Budget Principal ;*
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ledit avenant ainsi que tous les actes et documents s'y rattachant.*

POINT SUR LES DEMANDES DE CHANGEMENT D'HORAIRE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Bruno DELIQUE rappelle que, suite à la demande de plusieurs collectivités adhérentes à la compétence « éclairage public » du SDEC ÉNERGIE souhaitant éteindre leurs réseaux la nuit afin de limiter l'impact des coûts de fonctionnement sur leur budget, le Bureau Syndical du 23 septembre dernier a décidé de ne pas appeler la contribution des collectivités prévue au guide des contributions et aides financières 2022, afférente au changement d'horaire pour extinction de nuit du réseau d'éclairage public.

Les communes ont jusqu'au 31 décembre 2022 pour adresser au SDEC ÉNERGIE leur demande.

Cette mesure est aujourd'hui victime de son succès puisque c'est plus de 50 % du parc des installations (329 communes) qui est concerné soit 2 668 armoires d'éclairage public sur lesquelles il faut intervenir pour opérer les changements d'horaires.

La prise en charge de cette prestation par le syndicat représente une économie totale pour les communes ayant eu recours à ces coupures de 38 133.80 €.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée.
Sans observations particulières, Madame la Présidente lève la séance à 12h15.

Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "G. Poulain".

Gérard POULAIN

La Présidente,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Catherine Gourney-Leconte".

Catherine GOURNEY-LECONTE

Annexe 1 : Dépenses entre 5 000 € HT et 40 000 € HT et dépenses de moins de 5 000 € HT.

BUREAU SYNDICAL DU 2 DECEMBRE 2022 - SDEC ENERGIE

Compte-rendu des dépenses inférieures à 5 000 €

Au titre des délégations de la Présidente

du 20/10/2022 au 21/11/2022

Numéro de compte	Service gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date Mandat	Numéro de mandat	Montant du Mandat HT
606122	Energie	TOTAL ENERGIE	CONSOMMATION DU BATIMENT	27/10/2022	2497	1 004,49
		EDF ENTREPRISES ET COLLECTIVITES	CONSOMMATION SDEC ENERGIE	16/11/2022	2656	84,23
			CONSOMMATION SDEC ENERGIE	16/11/2022	2656	99,63
60632	Logistique	LACOSTE DACTYL BURO OFFICE	N° 13 - COMMANDE D'ARTICLES HORS CATALOGUE	17/11/2022	2661	144,00
6064	Logistique	LACOSTE DACTYL BURO OFFICE	COMMANDE DE PAPIER N°15	27/10/2022	2469	220,00
		ATELIER PROTEGE DE L AIGUILLON	COMMANDE DFB - APA L'AIGUILLON	27/10/2022	2462	126,64
		GIE FLAVIEN GCAT	COMMANDE DE FOURNITURE AP N° 2	17/11/2022	2664	39,60
		GCAT	COMMANDE DE FOURNITURE AP N°2	17/11/2022	2663	150,40
6068	Logistique	LACOSTE DACTYL BURO OFFICE	COMMANDE DE GOBELETS - DIRECTION	17/11/2022	2662	67,58
611	Logistique	GUERIN	ENLEVEMENT ENCOMBRANT PARKING SOUS-TERRAIN	10/11/2022	2557	350,00
61358	Logistique	DIAC LOCATION	LOCATION BATTERIE VÉHICULES ELECTRIQUES	10/11/2022	2539	143,34
		ELIS	BONBONNES D'EAU - NOVEMBRE 2022	10/11/2022	2537	176,24
61521	Logistique	APAEI DE PAPILLONS BLANCS	TAILLE HAIES + DESHERBAGE	10/11/2022	2535	937,50
615221	Logistique	NORMANDIE FERMETURES AUTOMATIQUE	REPARATION DU PORTAIL AERIEN	27/10/2022	2466	277,00
61551	Logistique	LEROUX BROCHARD SAS	ENTRETIEN REPARATION TOYOTA EB 33 WE	17/11/2022	2660	788,11
		RENAULT HEROUVILLE ST CLAIR	EN ANNULE ET REMPLACE LE BDC 2203002242	10/11/2022	2538	226,34
			CHANGEMENT DES 4 PNEUS DU VEHICULE NISSA	10/11/2022	2541	393,43
61561	Eclairage Public et Signalisation Lumineuse	SATO	EXTENSION ECLAIRAGE ARMOIRE O1	07/11/2022	2515	1 496,26
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	DEPLACEMENT DU LAMPADAIRE 15.023	07/11/2022	2510	685,88
		DEKRA INDUSTRIAL SAS	RENOUVELLEMENT INSTALLATION SPORTIVE STA	21/10/2022	2429	90,00
		SOGELINK	MARCHE DES TRAITEMENTS DEMATERIALISES DE	18/11/2022	2683	2 613,75
		DEPAGNE	CREATION D'ARMOIRE POUR LE PMV A L'ENTRE	17/11/2022	2659	1 379,12
61562	Eclairage Public et Signalisation Lumineuse	CITELUM FRANCE	TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE SL 2022	08/11/2022	2528	1 896,13
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE SL 2022	18/11/2022	2731	3 575,01
			TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE SL 2022	18/11/2022	2732	243,67
			TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE SL 2022	18/11/2022	2733	1 174,55
			FACTURATION MENSUELLE SL LOT 1	18/11/2022	2737	3 765,59
			FACTURATION MENSUELLE SL LOT 2	18/11/2022	2738	245,03
			FACTURATION MENSUELLE SL LOT 4	18/11/2022	2739	1 568,69
		SOGELINK	MARCHE DES TRAITEMENTS DEMATERIALISES	18/11/2022	2682	56,25
		TEIM	TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE SL 2022	08/11/2022	2522	306,09
		TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE SL 2022	08/11/2022	2529	309,39	
61563	Logistique	MASSELIN TERTIARE	INTERVENTION DU 11 MAI 2022	27/10/2022	2463	150,67
		A CAEN L'AQUA	ENTRETIEN AQUARIUM - T4 2022	10/11/2022	2536	300,00
6182	Logistique	BRIEF	REABONNEMENT DU MAGAZINE BRIEF	27/10/2022	2461	145,94
		GROUPE MONITEUR	REABONNEMENT LA GAZETTE POUR UN AN	27/10/2022	2464	381,98
		EDITIONS DALLOZ	REABONNEMENT DALLOZ.FR	16/11/2022	2589	2 631,00
		ACTEURS PUBLIQUES	ABONNEMENT "ACTEURS PUBLICS" 1 AN	27/10/2022	2457	587,66
62268	Concession	SELARL GB2A	CHEFFERIE DE PROJET	16/11/2022	2588	320,82
			ASSISTANCE JURIDIQUE	16/11/2022	2588	382,29
			ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE	16/11/2022	2588	2 292,75
			DEFINITION DU MODE OPERATOIRE	16/11/2022	2588	1 956,48
		CABINET DIDIER SEBAN	DIFFERENDS FOURNITURE ELECTRICITE EDF	21/10/2022	2430	1 629,30
6228	Communication	APRIM	TRAITEMENT CHROMATIQUE DES PHOTOS	21/10/2022	2438	102,70
			REUNION DE REDACTION, REPORTAGES, PRISES DE VUES	21/10/2022	2438	1 725,36
			MISE EN PAGE DU JOURNAL	21/10/2022	2438	657,28
	Effacement des réseaux	AIRE	NETTOYAGE ET APPLICATION PEINTURE	10/11/2022	2554	1 064,00
			NETTOYAGE ET APPLICATION PEINTURE RAL 10	10/11/2022	2552	1 520,00
			NETTOYAGE ET APPLICATION PEINTURE RAL 60	10/11/2022	2553	817,00
Logistique	JARDINTERIEUR	ENTRETIEN DES PLANTES JANVIER FEVRIER 2022	27/10/2022	2455	196,00	
	SCUTUM SECURITE ELECTRONIQUE	CONTRAT N° 211756/T TELESURVEILLANCE 2022	27/10/2022	2468	70,00	
62283	Energie	BUREAU VERITAS SOLUTION	AUDIT ENERGETIQUE ECOLE MAT GRAINVILLE	28/10/2022	2506	1 218,95
			AUDIT ENERGETIQUE DE L'ECOLE	16/11/2022	2653	1 720,87
			AUDIT ENERGETIQUE DE LA MAIRIE	16/11/2022	2652	1 434,06
		CREA COOP 14	CONCEPTION D'UN OUTIL DE VULGARISATION	16/11/2022	2657	907,50
		QCS SERVICES	SALLE OMNISPORT	25/10/2022	2450	821,52
			ECOLE MATERNELLE	25/10/2022	2448	1 173,60
			ECOLE PRIMAIRE	25/10/2022	2451	1 404,00
			SERVICES TECHNIQUES	25/10/2022	2449	1 173,60
			AUDIT ENERGETIQUE MAIRIE	28/10/2022	2501	1 239,77
			AUDIT ENERGETIQUE ESPACE DES METIERS D'ART	27/10/2022	2495	1 675,64
			AUDIT ENERGETIQUE LOGEMENT	28/10/2022	2500	657,92
			AUDIT ENERGETIQUE - LOGEMENT COMMUNAL	04/11/2022	2507	657,92
			AUDIT ENERGETIQUE ECOLE - SAINT-GATIEN-DES-BOIS	04/11/2022	2508	1 239,77
			AUDIT ENERGETIQUE LOGEMENT ECOLE	25/10/2022	2446	657,92
			AUDIT ENERGETIQUE RESIDENCE LES DOUETS	25/10/2022	2447	2 004,60
			AUDIT ENERGETIQUE ECOLE - USSY	16/11/2022	2654	1 508,08
6231	Logistique		JOURNAUX OFFICIELS	AVIS D'ATTRIBUTION MARCHES	27/10/2022	2454
		AVIS D'ATTRIBUTION CADASTRE SOLAIRE		27/10/2022	2456	90,00
		AVIS D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ VIDEOPROTECTION		27/10/2022	2460	270,00
		AVIS ATTRIBUTION DU MARCHÉ		27/10/2022	2459	270,00
		AVIS PUBLICITE MARCHÉ		27/10/2022	2458	90,00

6234	Communication	L AUDACE	NORMANDIE ENERGIES TOUR - ACCUEIL CAFE -	27/10/2022	2477	605,00
	Direction Générale	DELICECOOK	PRESTATION REPAS	27/10/2022	2473	1 126,10
		MENARD TRAITEUR	PRESTATION TRAITEUR	27/10/2022	2476	1 369,75
		CORBEAUX	PRESTATION TRAITEUR	27/10/2022	2470	1 394,20
		HONFLEUR TRAITEUR	PRESTATION TRAITEUR	27/10/2022	2472	1 743,88
		L AUDACE	PRESTATION TRAITEUR	27/10/2022	2474	1 856,20
		LA PTITE BOUCHEE TRAITEUR	PRESTATION TRAITEUR	27/10/2022	2471	2 489,00
	Energie	DELICECOOK	PRESTATION TRAITEUR	28/10/2022	2504	347,50
6251	Communication	LEPESTEUR VOYAGES	CONGRES FNCCR 27 AU 29 SEPTEMBRE 2022	24/10/2022	2445	3 272,73
	Ressources Humaines	AGENTS	FRAIS - OCTOBRE 2022	27/10/2022	2478	24,95
			FRAIS - MAI A SEPTEMBRE 2022	27/10/2022	2479	96,05
			FRAIS - OCTOBRE 2022	27/10/2022	2480	16,30
			FRAIS - SEPTEMBRE 2022	27/10/2022	2481	17,28
			FRAIS - MAI A SEPTEMBRE 2022	27/10/2022	2482	43,85
			FRAIS - SEPTEMBRE 2022	27/10/2022	2483	15,00
			FRAIS - SEPTEMBRE 2022	27/10/2022	2484	17,60
			FRAIS - SEPTEMBRE 2022	27/10/2022	2485	46,70
			FRAIS - SEPTEMBRE 2022	27/10/2022	2486	10,24
			FRAIS - SEPTEMBRE 2022	27/10/2022	2487	56,41
			FRAIS - SEPTEMBRE 2022	27/10/2022	2488	102,22
			FRAIS - OCTOBRE 2022	16/11/2022	2643	150,56
			FRAIS - MARS 2022	16/11/2022	2644	33,20
			FRAIS - OCTOBRE 2022	16/11/2022	2645	17,50
			FRAIS - SEPTEMBRE 2022	16/11/2022	2646	138,00
		FRAIS - OCTOBRE 2022	16/11/2022	2647	17,50	
	Logistique	BIP AND GO	PÉAGES 2022	10/11/2022	2558	107,75
6261	Logistique	LA POSTE	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT 2022	27/10/2022	2452	30,00
				10/11/2022	2556	2 279,06
				10/11/2022	2559	30,00
6284	Effacement des réseaux	DIRECTION DEPARTEMENTALE FINANCE PUBLIQUE	REDEVANCE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	08/11/2022	2531	28,00
				08/11/2022	2532	25,00
73982	Finances	CONDE EN NORMANDIE	REVERSEMENT REDEVANCE INVESTISSEMENT R2 2022	18/11/2022	2724	2 154,26
		MONDEVILLE		18/11/2022	2725	3 438,60
		VILLERS BOCAGE		18/11/2022	2726	1 146,44
65312	Structures	ELLUS	REMBOURSEMENT FRAIS DE DEPLACEMENT 11/2022	16/11/2022	2590	3 422,79
65748	Finances	LA FRESQUE DU CLIMAT	SUBVENTION LA FRESQUE DU CLIMAT	28/10/2022	2499	166,67
				28/10/2022	2499	22,33
SECTION DE FONCTIONNEMENT						90 026,06 €

21318	Energie	ACEPE	MESURE D'EMPOUSSIEREMENT A L'AMIANTE	27/10/2022	2496	550,00
21351	Energie	MISSEYARD-QUINT	DEPLACEMENT DE DIFFUSEUR D'AIR TRAVAUX	28/10/2022	2503	532,50
		ELECTRIQUE CITE	DEPOSE ET REPOSE INSTALLATIONS ELECTRIQUE	16/11/2022	2655	1 047,52
		SARL STRUCTURA	DEMOLITION ET INSTALLATION CLOISON MAISON ENERGIE	27/10/2022	2498	3 592,12
		AG PEINTURE	PEINTURE HALL - MAISON ENERGIE	16/11/2022	2658	3 060,57
21838	Logistique	QUADRAT	COMMANDE D'UN SUPPORT DE TOUR P/BUREAU	27/10/2022	2467	96,38
21848	Logistique		COMMANDE D'UNE TABLE + 6 CHAISES - SERVICE COMPTABILITE	27/10/2022	2465	1 182,93
	Concession	DIRECTION DEPARTEMENTALE FINANCE	TAXE AMENAGEMENT	08/11/2022	2533	421,00
			TAXE AMENAGEMENT	08/11/2022	2534	436,00
			CULEY LE PATRY	10/11/2022	51137	1 669,58
	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	ENEDIS14	REMPACEMENT H61 CAUMETTES 100 KVA	10/11/2022	51143	2 945,06
			VISITES RACCORDEMENT GARCZYNSKI TRAPLOIR	17/11/2022	51180	527,02
			ACOMPTE N°63 DU 17/11/2022	17/11/2022	51180	45,47
			VISITES RACCORDEMENT GARCZYNSKI TRAPLOIR	17/11/2022	51181	648,64
			ACOMPTE N°64 DU 17/11/2022	17/11/2022	51181	78,66
			VISITES RACCORDEMENT GARCZYNSKI TRAPLOIR	17/11/2022	51182	202,70
			ACOMPTE N°63 DU 17/11/2022	17/11/2022	51182	24,31
			ACOMPTE N°67 DU 18/11/2022	18/11/2022	51193	783,48
			BT NOUVELLE FRANCE	17/11/2022	51179	1 220,42
			ACOMPTE N°60 DU 17/11/2022	17/11/2022	51177	244,59
			ACOMPTE N°61 DU 17/11/2022	17/11/2022	51178	1 778,69
			ACOMPTE N°62 DU 17/11/2022	17/11/2022	51179	34,79
			BT BOURG DE BULLY 266-10 - DESSERTERIE INTERIEUR	18/11/2022	51191	383,86
			ACOMPTE N°68 DU 18/11/2022	18/11/2022	51190	821,85
			ACOMPTE N°69 DU 18/11/2022	18/11/2022	51191	33,72
			ACOMPTE N°70 DU 18/11/2022	18/11/2022	51192	685,53
			ACOMPTE N°67 DU 18/11/2022	18/11/2022	51189	557,95
			ACOMPTE N°65 DU 17/11/2022	18/11/2022	51185	679,84
			BT FOUR	18/11/2022	51186	2 570,04
			BT FOUR	18/11/2022	51187	4 438,10
			ACOMPTE N°65 DU 17/11/2022	18/11/2022	51186	274,04
			ACOMPTE N°66 DU 17/11/2022	18/11/2022	51187	458,50
			BT PUIITS	18/11/2022	51188	4 131,68
			ACOMPTE N°66 DU 18/11/2022	18/11/2022	51188	388,81
			BT VACHERIE 194-10	21/10/2022	51130	43,72
			BT CROIX 266-23 - EXTENSION BT CARRIERES	21/10/2022	51130	43,72
			BT BOURG 408-01 - RESEAU AMENEE BT	21/10/2022	51130	43,72
	PSSB CHARDONNETTE 250KVA - LOT.PRIVE	21/10/2022	51130	43,72		
	REMPACEMENT H61 100KVA PLAINE 721-08	21/10/2022	51130	43,72		
	BT HARAS	21/10/2022	51130	43,72		
BT GRUCHY 542-10 DESSERTERIE INTERIEURE BT	21/10/2022	51130	43,72			
BT CHATEAU D'EAU 249-04 - LOT.PRIVE	21/10/2022	51130	43,72			
BT LOT BOSCHER 460-29	21/10/2022	51130	43,72			

Electricité	QUALICONSULT EXPLOITATION	BT PONT 182-10	21/10/2022	51130	43,72
		MUTATION H61 QUESNAY 50KVA PAR 100KVA	21/10/2022	51130	43,72
		BT HEROUVILLE - MUTATION H61	21/10/2022	51130	43,72
		REMPLACEMENT H61 BG MAGNY 100 KVA P	21/10/2022	51130	43,72
		REMPLACEMENT PRCS BIJUDE 160 KVA PAR PAC	21/10/2022	51130	43,72
		CREATION PAC 4UF QUEROLLES 250 KVA - 100	21/10/2022	51130	43,72
		BT SCIERIE 681-05 (SURRAIN) - RENFORCEME	21/10/2022	51130	43,72
		BT FAVERIE 162-07 - EXTENSION BT	21/10/2022	51130	43,72
		BT FLEURS 119-08	21/10/2022	51130	43,72
		BT BG SAINT PIERRE DU FRESNE	21/10/2022	51130	43,72
		BT LE PRE DES CERFS 411-10 - EXTENSION	21/10/2022	51130	43,72
		BT CHAPELAINE - 328-04 - DESSERTE INTERIEUR	21/10/2022	51130	43,72
		BT CHAPELAINE - 328-04 - AMENEE BT	21/10/2022	51130	43,72
		BT PERVENCHES 582-34	21/10/2022	51130	43,72
		BT BOURG NEUF - 737-01 - ALIMENTATION	21/10/2022	51130	43,72
		BT PUANT	21/10/2022	51130	43,72
		BT RT AUNAY - 254-03 - DESSERTE INTERIEURE	21/10/2022	51130	43,72
		BT BG TRUTTEMER GRAND	21/10/2022	51130	43,72
		BT PARC LONGUEVAL - 530-07	21/10/2022	51130	43,72
		BT MOUSSET 558-06 - DESSERTE INTERIEURE	21/10/2022	51130	43,72
	BT MOINERIE	21/10/2022	51130	43,72	
	BT CROIX LIARD	21/10/2022	51130	43,72	
	BT LES PAINS	21/10/2022	51130	43,72	
	BT BG MESNIL VILLEMENT	21/10/2022	51130	43,72	
	RESEAUX ENVIRONNEMENT	VISITES RACCORDEMENT RESEAUX ENVIRONNEMENT	20/10/2022	51106	81,08
		VISITES RACCORDEMENT RESEAUX ENVIRONNEMENT	17/11/2022	51175	81,08
		ACOMPTE N° 57 DU 19/10/2022	20/10/2022	51106	6,86
		ACOMPTE N° 62 DU 17/11/2022	17/11/2022	51175	9,93
		VISITES RACCORDEMENT RESEAUX ENVIRONNEMENT	20/10/2022	51114	40,54
		VISITES RACCORDEMENT RESEAUX ENVIRONNEMENT	20/10/2022	51115	486,48
		ACOMPTE N° 73 DU 20/10/2022	20/10/2022	51114	5,18
VISITES RACCORDEMENT RESEAUX ENVIRONNEMENT		17/11/2022	51176	567,56	
ACOMPTE N° 74 DU 20/10/2022		20/10/2022	51115	67,74	
ACOMPTE N° 80 DU 17/11/2022		17/11/2022	51176	82,61	
ACOMPTE N° 69 DU 19/10/2022		20/10/2022	51107	1 462,29	
ACOMPTE N° 70 DU 20/10/2022		20/10/2022	51108	1 044,67	
ACOMPTE N° 72 DU 20/10/2022		20/10/2022	51112	1 522,54	
ACOMPTE N° 71 DU 20/10/2022		20/10/2022	51111	993,47	
ACOMPTE N° 78 DU 21/10/2022		21/10/2022	51121	1 311,16	
ACOMPTE N° 59 DU 20/10/2022		20/10/2022	51110	1 530,42	
ACOMPTE N° 58 DU 20/10/2022		20/10/2022	51109	666,04	
ACOMPTE N° 77 DU 21/10/2022		21/10/2022	51118	1 884,37	
SELAR D ET ASSOCIES EX CHUITON		BT CHARLES VARON - 410-23 - AMENEE BT	21/10/2022	51117	3 612,15
		ACOMPTE N° 76 DU 21/10/2022	21/10/2022	51117	486,61
	ACOMPTE N° 75 DU 21/10/2022	21/10/2022	51116	2 413,37	
	BT DAGUERRE 437-105	21/10/2022	51119	942,48	
	ACOMPTE N° 60 DU 21/10/2022	21/10/2022	51119	89,43	
	ACOMPTE N° 61 DU 21/10/2022	21/10/2022	51120	847,93	
	ACOMPTE N° 64 DU 17/11/2022	17/11/2022	51183	1 085,15	
	ACOMPTE N° 79 DU 10/11/2022	17/11/2022	51174	960,01	
	CREATION PRCS CAMPAGNE 100 KVA	21/10/2022	2432	200,00	
	BT LE QUAI	21/10/2022	2435	3,92	
SORAPEL	CREATION PRCS LES MARETTES 100 KVA	21/10/2022	2433	1,23	
	BT MARAIS 046-21	21/10/2022	2437	250,00	
	BT MALAUDIERE 030-10 - EXTENSION	21/10/2022	2434	41,46	
	REMPLACEMENT H61 MONTS ERAINES	21/10/2022	2436	250,00	
	REMPLACEMENT H61 CABOTIERE 50 KVA	16/11/2022	51166	550,00	
	CREATION PRCS TRINQUET 100 KVA - 216-XX	16/11/2022	51164	550,00	
	ACOMPTE N° 14 DU 20/10/2022	20/10/2022	51113	830,85	
STURNO	BT FAYEL 282-05	10/11/2022	51161	3 864,12	
TEIM	ACOMPTE N° 11 DU 10/11/2022	10/11/2022	51162	4 123,37	
TOPO ETUDES	EMIEVILLE - BT JOYEUX	21/10/2022	51127	257,95	
	BT CHARLES VARON - 410-23 - DESSERTE BT	10/11/2022	51138	209,51	
Energie	ENTREPRISE CORBIN	LANDELLES ET COUPIGNY - CHAUFFERRIE	27/10/2022	2493	777,95
	GEOTEC	CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU TECHNIQUE	28/10/2022	2502	2 170,00
	SIMON PEINTURE	LANDELLES ET COUPIGNY - CHAUFFERRIE BOIS	27/10/2022	2491	2 671,00
	CHANU HD	LANDELLES ET COUPIGNY	27/10/2022	2494	4 693,69
EIFFAGE ENERGIE	ACOMPTE N° 1 DU 09/11/2022	10/11/2022	51151	2 258,45	
	RD 562	16/11/2022	2649	926,63	
	ACOMPTE N° 7 DU 21/10/2022	21/10/2022	51133	2 358,74	
	ACOMPTE N° 9 DU 21/10/2022	21/10/2022	2444	1 063,73	
OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	ACOMPTE N° 12 DU 15/11/2022	17/11/2022	51172	3 910,52	
	RUE DU STADE	21/10/2022	51130	43,72	
	RUE DE BORDEAUX	21/10/2022	51130	43,72	
	BOURG - CD 562	21/10/2022	51130	43,72	
QUALICONSULT EXPLOITATION	RUE DE BRUNVILLE	21/10/2022	51130	43,72	
	RUES HARICOT, DE GAULLE, METZ, ALSACE	21/10/2022	51130	43,72	
	RD 26 - BOURG	21/10/2022	51130	43,72	
	D139 RUE DE LA LIBERATION	21/10/2022	51130	43,72	
RESEAUX ENVIRONNEMENT	ACOMPTE N° 9 DU 15/11/2022	17/11/2022	2671	375,88	
SELAR D ET ASSOCIES EX CHUITON	RUE GIRARD	16/11/2022	51165	550,00	

Effacement des réseaux

SORAPEL	ACOMPTE N°11 DU 20/10/2022	21/10/2022	51132	785,25	
	ACOMPTE N°16 DU 08/11/2022	10/11/2022	51148	3 520,32	
	LA CHAPELLE	21/10/2022	2440	2 901,24	
	ACOMPTE N°10 DU 19/10/2022	21/10/2022	2440	163,09	
	LA CHAPELLE	17/11/2022	51168	3 680,86	
	ACOMPTE N°15 DU 07/11/2022	10/11/2022	51147	708,86	
	ACOMPTE N°21 DU 14/11/2022	17/11/2022	51168	2 644,76	
	ACOMPTE N°22 DU 14/11/2022	17/11/2022	51169	1 154,36	
	ACOMPTE N°23 DU 14/11/2022	17/11/2022	2668	163,10	
	ACOMPTE N°12 DU 20/10/2022	21/10/2022	51131	2 252,29	
	ACOMPTE N°25 DU 15/11/2022	17/11/2022	51171	2 161,19	
	ACOMPTE N°19 DU 09/11/2022	10/11/2022	2547	602,26	
	SPIE CITYNETWORKS 14	PERIERS EN AUGÉ - POSTE TOUR	10/11/2022	51160	2 868,48
	STEPELEC	RD 514 - ROUTE D'ASNELLES	17/11/2022	2667	715,66
		ACOMPTE N°16 DU 14/11/2022	17/11/2022	2666	278,42
		ACOMPTE N°17 DU 14/11/2022	17/11/2022	2667	18,13
		ACOMPTE N°12 DU 10/11/2022	10/11/2022	51154	548,20
	TEIM	ACOMPTE N°14 DU 10/11/2022	10/11/2022	51155	1 215,53
		DAUVAL	17/11/2022	51173	3 746,50
ACOMPTE N°16 DU 16/11/2022		17/11/2022	51173	330,62	
ACOMPTE N°17 DU 16/11/2022		17/11/2022	2674	362,47	
RUE DE GILLES		17/11/2022	2670	1 590,83	
ACOMPTE N°14 DU 14/11/2022		17/11/2022	51170	2 375,19	
BALLEROY - RUE DE GILLES		17/11/2022	2670	146,36	
BALLEROY - RUE DE GILLES		17/11/2022	2670	716,63	
ACOMPTE N°12 DU 10/11/2022		10/11/2022	51163	2 580,51	
ACOMPTE N°13 DU 10/11/2022		10/11/2022	2560	919,11	
FORAGES DU NORD OUEST	COLOMBELLES - EFFACEMENT RUE MANGEMATIN	10/11/2022	51152	3 630,00	
CITELUM FRANCE	RENOUVELLEMENT DU PROJECTEUR 98-002 HORS SERVICE	08/11/2022	2523	745,79	
	RENOUVELLEMENT DU FOYER 19-002	08/11/2022	2523	952,84	
	RENOUVELLEMENT DE LA BORNE 22-076 ACCIDENTE	08/11/2022	2523	1 088,09	
	EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC AVENUE PIERRE	18/11/2022	2747	794,35	
	RENOUVELLEMENT DE LAMPADAIRES R30	08/11/2022	2526	526,27	
	RENOUVELLEMENT DU MASSIF 03.026 HORS SERVICE	08/11/2022	2523	536,95	
	CREATION BOUCLE DE DETECTION C159	08/11/2022	2525	546,36	
	RENOUVELLEMENT DE SIGNAUX HORS SERVICE	08/11/2022	2527	3 182,71	
	RENOUVELLEMENT DU CANDELABRE 28-007 ACCIDENTE	18/11/2022	2747	929,82	
	RENOUVELLEMENT DU CABLAGE DE LA FACADE	08/11/2022	2523	1 773,79	
DEPOSE DES CANDELABRES 08-025/08-029/09	08/11/2022	2523	685,68		
DEKRA INDUSTRIAL SAS	EXTENSION ECLAIRAGE SUITE EFFACEMENT DES RESEAUX	08/11/2022	2530	90,00	
DEPAGNE	PROGRAMME EFFICACITE LUMINEUSE 2022	15/11/2022	2587	1 353,31	
	PROGRAMME EFFICACITE LUMINEUSE 2022	04/11/2022	2509	1 353,31	
	PROGRAMME EFFICACITE LUMINEUSE 2022	04/11/2022	2509	1 353,30	
	PROGRAMME EFFICACITE LUMINEUSE 2022	15/11/2022	2587	1 353,30	
	PROGRAMME EFFICACITE LUMINEUSE 2022	04/11/2022	2509	1 243,42	
	PROGRAMME EFFICACITE LUMINEUSE 2022	15/11/2022	2587	1 243,42	
GAGNERAUD CONSTRUCTION	RESTRUCTURATION DU RESEAU DE L'ARMOIRE	10/11/2022	2551	1 596,35	
	REPLACEMENT DES PROJECTEURS 13-003/030	17/11/2022	2678	4 139,84	
	REPLACEMENT DU FOYER 01-026 HORS SERVICE	18/11/2022	2680	688,50	
	RENOUVELLEMENT DU FOYER 07-018 HORS SERVICE	17/11/2022	2678	670,64	
	REPLACEMENT 11-022 BORNE ZFY230 VANDALISME	17/11/2022	2678	1 218,81	
	RENOUVELLEMENT DU FOYER 02-031 HORS SERVICE	18/11/2022	2680	509,62	
	RENOUVELLEMENT DU FOYER 05-040 HORS SERVICE	18/11/2022	2680	359,63	
	REPLACEMENT DU FOYER 05-007 HORS SERVICE	18/11/2022	2680	628,98	
	POSE ET DEPOSE DE 30 KAKEMONOS 2022	17/11/2022	2676	2 117,76	
	RENOUVELLEMENT DES FOYERS 09-031-032-033	17/11/2022	2678	478,44	
	REPLACEMENT DE 3 CANDELABRES VETUSTES	18/11/2022	2680	1 197,63	
	REPLACEMENT DE 3 CANDELABRES VETUSTES	18/11/2022	2680	1 377,87	
	REPLACEMENT DES FOYERS 03-004/03-006/03	18/11/2022	2680	3 975,17	
	RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 05-028 HORS SERVICE	18/11/2022	2680	1 419,73	
	RENOUVELLEMENT DU MAT 03-021 ACCIDENTE	17/11/2022	2676	1 162,70	
	RENOUVELLEMENT DU CANDELABRE 28-065-066	17/11/2022	2676	3 345,32	
	DEPLACEMENT SUPPORT 14-017 SUITE AMENAGEMENT	17/11/2022	2676	2 502,99	
	RENOUVELLEMENT DU MAT 09-034 ACCIDENTE	17/11/2022	2676	1 249,42	
	RENOUVELLEMENT DU FOYER 08-008 HORS SERVICE	17/11/2022	2678	185,73	
	REPLACEMENT MATS VETUSTES 02-016	17/11/2022	2678	1 696,29	
	REPLACEMENT FOYER 06-014 HS - ET PROTECTION	18/11/2022	2679	1 072,08	
	RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 06-005 ACCIDENTE	18/11/2022	2679	1 106,57	
	RENOUVELLEMENT DES FOYERS 14-063 ,18-060	17/11/2022	2676	2 754,22	
	REPLACEMENT DES FOYERS 95-001/002/003	18/11/2022	2681	210,42	
	REPLACEMENT DES FOYERS 95-001/002/003	18/11/2022	2681	3 559,46	
	RENOUVELLEMENT DU POTEAU C1 ACCIDENTE	17/11/2022	2676	1 075,96	
	EXTENSION DE RESEAUX ET REPLACEMENT	17/11/2022	2675	909,71	
	RENOUVELLEMENT DES FOYERS 04-003 ET 05	17/11/2022	2675	1 317,25	
	DEPLACEMENT ET RENOUVELLEMNET DU FOYER	17/11/2022	2675	678,97	
	RENOUVELLEMENT DES PROJECTEURS 99-003/00	17/11/2022	2675	650,40	
	RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 08-022 ACCIDENTE	18/11/2022	2679	888,72	
	RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 20-017 ACCIDENTE	18/11/2022	2679	3 115,27	
RENOUVELLEMENT DES CANDELABRES 03-018/03	18/11/2022	2681	2 919,72		
RENOUVELLEMENT DES FOYERS 08-026 ET 16-0	18/11/2022	2679	447,26		
RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 15-002 ACCIDENTE	18/11/2022	2679	1 260,69		

Eclairage Public et Signalisation Lumineuse

2317

		POSE DE PRISE GUIRLANDE	17/11/2022	2675	1 087,68
		RENOUVELLEMENT DU FOYER 13-035 HORS SERVICE	18/11/2022	2681	628,28
		RENOUVELLEMENT DU PCB FOYER 03-043 HORS	17/11/2022	2675	243,28
		RENOUVELLEMENT DES REPETITEURS DE FEUX	17/11/2022	2675	2 342,78
		RENOUVELLEMENT DU CANDELABRE 11-034 ACCIDENTE	17/11/2022	2677	1 309,09
		RENOUVELLEMENT DES PROJECTEURS DE SOL 99	17/11/2022	2677	2 322,78
		POSE DE PRISE GUIRLANDE FOYERS 01-004/00	18/11/2022	2679	1 243,06
		POSE DE PRISE GUIRLANDE	18/11/2022	2679	1 087,68
		RENOUVELLEMENT DU FOYER 05.009 HORS SERVICE	18/11/2022	2681	125,12
		DEPOSE LAMPADAIRES 02.006 ET 02.007	17/11/2022	2677	435,86
		LAMPADAIRE 10-011 A DEPLACER	18/11/2022	2681	762,76
		RENOUVELLEMENT DU FOYER 10-009 HORS SERVICE	17/11/2022	2677	631,25
		RENOUVELLEMENT DU FOYER 01-032 HORS SERVICE	18/11/2022	2681	631,25
		DEPOSE DES BORNES 11-100 A 11-107	17/11/2022	2677	659,96
		POSE DE PRISE GUIRLANDE	18/11/2022	2681	105,21
		POSE DE PRISE GUIRLANDE	18/11/2022	2681	780,58
		TRAVERSEE DU BOURG-MODIFICATION DE L'ECLAIRAGE	17/11/2022	2677	1 893,31
		RENOUVELLEMENT DU MAT 08-006 ACCIDENTE	18/11/2022	2681	602,24
		RENOUVELLEMENT D'UN FEU PIETON VANDALISE	17/11/2022	2677	337,12
		RNOUVELLEMENT DU FOYER 05-024 HORS SERVICE	18/11/2022	2681	654,66
		POSE PRISE GUIRLANDE	18/11/2022	2681	313,41
		POSE DE PRISE GUIRLANDE	17/11/2022	2677	156,70
		REMPLACEMENT DES FOYERS 10-039 ET 26/051	17/11/2022	2678	844,44
		REMPLACEMENT DES FOYERS 10-039 ET 26/051	17/11/2022	2678	454,58
		EXTENSION D'UN LAMPADAIRE	07/11/2022	2519	2 278,66
	SATO	RENOUVELLEMENT MATERIEL VETUSTE	07/11/2022	2516	1 184,04
		RENOUVELLEMENT DE LAMPADAIRES - ZONE 4	07/11/2022	2520	3 684,78
		RENOUVELLEMENT PROJECTEUR 01-08 MIS HORS SERVICE	08/11/2022	2521	630,58
		RENOUVELLEMENT DES FOYERS DE PLUS DE 30 ANS	18/11/2022	2742	1 198,10
		RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 03-003 ACCIDENTE	18/11/2022	2742	782,56
		RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 04-001 ACCIDENTE	08/11/2022	2521	2 071,45
		RENOVATION ET MISE EN CONFORMITE ECLAIRAGE	18/11/2022	2742	2 696,91
		RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 01-017 VETUSTE	08/11/2022	2521	1 572,50
		RENOUVELLEMENT PROJECTEURS 11-28	08/11/2022	2521	926,78
		RENOUVELLEMENT PROJECTEURS 99-01	08/11/2022	2521	3 059,02
		RENOUVELLEMENT MAT 09-13 HORS SERVICE	08/11/2022	2521	479,13
		PROGRAMME EFFICACITE LUMINEUSE 2022	18/11/2022	2744	4 203,79
		POSE DE 5 PRISES DE COURANT POUR MOTIFS	08/11/2022	2521	837,37
		DEPLACEMENT MAT 09-13	08/11/2022	2521	1 615,30
		POSE DE PRISE GUIRLANDES FOYERS 07-029/0	18/11/2022	2742	1 364,46
		LES HALLES - PHASE II	18/11/2022	2743	4 527,89
		ROUTE DE BRETTEVILLE T3 + FONTAINE	04/11/2022	2509	1 243,42
		ROUTE DE BRETTEVILLE T3 + FONTAINE	15/11/2022	2587	1 243,42
		RUE BRACKE MOREL, RUE DE LUTHO	15/11/2022	2587	1 380,81
		RUE BRACKE MOREL, RUE DE LUTHO	04/11/2022	2509	1 380,81
		D91 RUE DE LA ROCHE ET D242	10/11/2022	2551	1 358,38
		DOUVRES LA DEKIVRANDE - RUE VARIN	10/11/2022	2551	1 547,10
		LA CHAPELLE	16/11/2022	2648	1 498,36
		SAINT REMY - RD 562	16/11/2022	2651	417,03
		ACOMPTE N°6 DU 19/10/2022	21/10/2022	2439	945,12
		ACOMPTE N°13 DU 15/11/2022	17/11/2022	2673	1 307,74
		ACOMPTE N°17 DU 08/11/2022	10/11/2022	2545	419,67
		LA CHAPELLE	21/10/2022	2441	2 038,79
		LA CHAPELLE	17/11/2022	2669	4 187,29
		ACOMPTE N°11 DU 20/10/2022	21/10/2022	2441	109,72
		ACOMPTE N°24 DU 14/11/2022	17/11/2022	2669	109,72
		ACOMPTE N°13 DU 20/10/2022	21/10/2022	2442	3 711,13
		ACOMPTE N°26 DU 15/11/2022	17/11/2022	2672	682,80
		RUES DES SOURCES, DES PETITES CHASSES	10/11/2022	2548	4 624,11
		ACOMPTE N°15 DU 14/11/2022	17/11/2022	2665	206,31
		PRCS BOURG	10/11/2022	2549	1 371,97
		ACOMPTE N°13 DU 10/11/2022	10/11/2022	2549	134,11
		BALLEROY - RUE DE GILLES	17/11/2022	2670	462,43
		ACOMPTE N°3 DU 09/11/2022	10/11/2022	2546	520,92
4581822	Effacement des réseaux	RUE LUCIEN MANGEMATIN	10/11/2022	2551	1 407,11
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT					293 561,02 €
TOTAL GENERAL					383 587,08 €

BUREAU SYNDICAL DU 2 DECEMBRE 2022 - SDEC ENERGIE
Compte-rendu des dépenses comprises entre 5 000 € et 40 000 €
Au titre des délégations de la Présidente
du 20/10/2022 au 21/11/2022

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de comptes	Date Mandat	Numéro de mandat	Montant du Mandat HT
61561	Eclairage Public et Signalisation Lumineuse	CITELUM FRANCE	TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE EP 2022	08/11/2022	2528	27 925,37
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE EP 2022	18/11/2022	2728	31 383,16
			TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE EP 2022	18/11/2022	2734	28 714,87
			TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE EP 2022	18/11/2022	2729	29 499,72
			TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE EP 2022	18/11/2022	2735	28 552,03
			TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE EP 2022	18/11/2022	2730	26 266,84
			TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE EP 2022	18/11/2022	2736	24 175,90
		TEIM	TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE EP 2022	08/11/2022	2522	18 960,23
TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE EP 2022	08/11/2022		2529	20 657,26		
65311	Ressources Humaines	ELUS	INDEMNITES	14/11/2022	2561	6 222,78
73981	Finances	BENOUVILLE	REVERSEMENT TCCFE	18/11/2022	2694	28 144,11
		BERNIERES SUR MER	REVERSEMENT TCCFE	18/11/2022	2695	29 941,01
		COLLEVILLE MONTGOMERY	REVERSEMENT TCCFE	18/11/2022	2699	33 091,55
		CREULLY SUR SEULLES	REVERSEMENT TCCFE	18/11/2022	2685	30 348,44
		CUVERVILLE	REVERSEMENT TCCFE	18/11/2022	2701	17 354,82
		DEMOUVILLE	REVERSEMENT TCCFE	18/11/2022	2702	31 019,18
		FONTAINE ETOUPEFOUR	REVERSEMENT TCCFE	18/11/2022	2703	28 366,32
		HERMANVILLE SUR MER	REVERSEMENT TCCFE	18/11/2022	2705	39 534,77
		ISIGNY SUR MER COMMUNE NOUVELLE	REVERSEMENT TCCFE	18/11/2022	2686	35 256,80
		LA RIVIERE SAINT SAUVEUR	REVERSEMENT TCCFE	18/11/2022	2706	35 478,70
		LION SUR MER	REVERSEMENT TCCFE	18/11/2022	2708	29 744,26
		LOUVIGNY	REVERSEMENT TCCFE	18/11/2022	2709	24 441,85
		MATHIEU	REVERSEMENT TCCFE	18/11/2022	2711	29 154,70
		MOULT CHICHEBOVILLE	REVERSEMENT TCCFE	18/11/2022	2690	34 161,27
		SOLIERES	REVERSEMENT TCCFE	18/11/2022	2718	24 731,13
		ST AUBIN SUR MER	REVERSEMENT TCCFE	18/11/2022	2713	32 649,57
		ST CONTEST	REVERSEMENT TCCFE	18/11/2022	2716	39 416,46
		ST GERMAIN LA BLANCHE HERBE	REVERSEMENT TCCFE	18/11/2022	2714	16 113,55
		ST MARTIN DE FONTENAY	REVERSEMENT TCCFE	18/11/2022	2717	24 935,04
		ST VIGOR LE GRAND	REVERSEMENT TCCFE	18/11/2022	2715	33 795,96
THURY HARCOURT LE HOM	REVERSEMENT TCCFE	18/11/2022	2687	26 594,67		
73982	Finances	CU DE CAEN LA MER	REVERSEMENT REDEVANCE INVESTISSEMENT R2 2022	18/11/2022	2722	23 245,61
		COLOMBELLES	REVERSEMENT REDEVANCE INVESTISSEMENT R2 2023	18/11/2022	2723	6 523,50
		VIRE NORMANDIE	REVERSEMENT REDEVANCE INVESTISSEMENT R2 2024	18/11/2022	2727	7 489,68
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						903 891,11 €

21848	Logistique	LACOSTE DACTYL BURO OFFICE	REGULARISATION MOBILIER	10/11/2022	2555	11 866,32
2315	Electricité	EPSYS SAS	REPLACEMENT RS DEMI-CLOS 250-12 100kVA	21/10/2022	51123	18 842,62
			REPLACEMENT H61 CAUMETTES 100 K	10/11/2022	51136	6 766,76
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	REPLACEMENT RC CACHY 236-02 160 KVA	18/11/2022	51193	38 596,89
			BT NOUVELLE FRANCE	17/11/2022	51177	5 303,14
			BT BOURG DE BULLY 266-10	18/11/2022	51190	9 162,87
			BT VAGUELLE 257-07 - EXTENSION BT PYLONE	18/11/2022	51192	7 346,26
			BT CRETES	18/11/2022	51189	5 936,99
			BT HAIES 734-12 EXTENSION BT LOTISSEMENT	18/11/2022	51185	7 415,45
			REMAATELEC	PAC LES BUHOTS PLANTES 4UF 250KV	10/11/2022	51142
		MUTATION PSSA HALLEY 040-02 100kVA	10/11/2022	51144	9 330,55	
		MUTATION H61 PESNIERE 50 KVA PAR 100 KVA	10/11/2022	51146	5 912,42	
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	REPLACEMENT RC EGLISE 250 KVA PAR PAC 4	20/10/2022	51108	10 248,99
			REPLACEMENT RC EGLISE 250 KVA PAR PAC 4	20/10/2022	51107	17 244,66
			BT ALLAIS - 161-21 - SCI LAFORGE IMMO	20/10/2022	51112	14 668,09
			BT ALLAIS - 161-21 - SCI MAHEA IMMO	20/10/2022	51111	9 954,35
			BT JOYEUX	21/10/2022	51121	13 244,28
			BT CALVAIRE 678-13 - AMENEE BT LOTISSEMENT	20/10/2022	51110	23 274,85
			BT DORSET - 254-07 - AMENEE BT LOTISSEMENT	20/10/2022	51109	10 376,77
			BT CHARLES VARON - 410-23 - DESSERTTE BT	21/10/2022	51118	13 524,70
			BT VOIES FERREES	21/10/2022	51116	17 235,14
			BT DAGUERRE 437-105	21/10/2022	51120	8 205,10
			BT CLOS CHEMIN	17/11/2022	51183	10 337,84
			BT MAIRIE ST AUBIN	18/11/2022	51184	33 317,79
			ACOMPTE N° 81 DU 17/11/2022	18/11/2022	51184	5 302,50
			BT HT MAIZERET	17/11/2022	51174	6 703,77
			SORAPEL	BT LOGETTES	20/10/2022	51113
		SPIE CITYNETWORKS 14	BT FILLETES 724-17	10/11/2022	51150	23 032,07
			ACOMPTE N° 10 DU 08/11/2022	10/11/2022	51150	9 248,40
			BT VACHERIE 460-47	10/11/2022	51149	18 067,68
			ACOMPTE N° 9 DU 08/11/2022	10/11/2022	51149	6 960,63
		TEIM	BT GOUTELLE 592-10	10/11/2022	51135	34 475,83
			BT CROIX SAVIGNY	10/11/2022	51162	27 707,76
		TRANSFIX	RENFORCEMENT BT GALETTE 406-03 - EXTENSION	21/10/2022	51126	6 473,67
			REPLACEMENT RS DEMI-CLOS 250-12 100kVA	21/10/2022	51124	6 473,67
			MUTATION PUC EGLISE 015-02 250KVA PAR 40	10/11/2022	51145	9 080,63
			PUC COUTURE I+P 400kVA - ZONE D'ACTIVITE	10/11/2022	51140	9 080,63
			MUTATION BG CRISTOT 205-01 160KVA	21/10/2022	51125	7 007,11
			CREATION PRCS LECLERC 50 KVA	21/10/2022	51129	10 878,17
			MUTATION PSSB 160KVA GERARD 236-11	10/11/2022	51141	6 280,60

Energie	ENTREPRISE CORBIN	LANDELLES ET COUPIGNY - CHAUFFERRIE	27/10/2022	2490	14 245,03	
	CHANU HD	LANDELLES ET COUPIGNY - CHAUFFERRIE	27/10/2022	2492	5 998,86	
Effacement des réseaux	EIFFAGE ENERGIE	RUE LUCIEN MANGEMATIN	10/11/2022	51151	29 101,11	
	EIFFAGE ROUTE TRAVAUX	EFFACEMENT DES RESEAUX	21/10/2022	51134	12 249,00	
		ROUTE DE BRETTEVILLE T2	10/11/2022	51157	16 534,75	
	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	RD 562	RD 562	16/11/2022	2649	16 240,64
		RD 562	RD 562	17/11/2022	51167	23 861,84
		ROUTE DE BRETTEVILLE T2	ROUTE DE BRETTEVILLE T2	10/11/2022	51156	21 712,04
		ROUTE DE BRETTEVILLE T3	ROUTE DE BRETTEVILLE T3	21/10/2022	51133	31 286,91
		ROUTE DE BRETTEVILLE T3	ROUTE DE BRETTEVILLE T3	21/10/2022	2444	11 028,57
		FAUBOURG DE LA COUPEREE	FAUBOURG DE LA COUPEREE	17/11/2022	51172	34 658,97
	REMALELEC	LA CHAPELLE	10/11/2022	51158	7 198,08	
	RESEAUX ENVIRONNEMENT	RD118 - RUES DE GAULLE, COLMAR	17/11/2022	2671	5 296,73	
	SORAPEL	RD 212 - RUE DORSET	RD 212 - RUE DORSET	21/10/2022	51132	8 073,20
		D91 RUE DE LA ROCHE ET D242 RUE DES FONTAINES	D91 RUE DE LA ROCHE ET D242 RUE DES FONTAINES	10/11/2022	51148	30 808,94
		LA CHAPELLE	LA CHAPELLE	10/11/2022	51147	10 077,28
		LA CHAPELLE	LA CHAPELLE	17/11/2022	2668	9 307,37
		LA CHAPELLE	LA CHAPELLE	17/11/2022	51169	11 387,08
		RUE DU MARCHÉ	RUE DU MARCHÉ	21/10/2022	51131	13 566,55
		RUE DU MARCHÉ	RUE DU MARCHÉ	17/11/2022	51171	16 892,87
		RUES DES SOURCES, DES PETITES CHASSES	RUES DES SOURCES, DES PETITES CHASSES	10/11/2022	2547	5 228,38
		RUES DES SOURCES, DES PETITES CHASSES	RUES DES SOURCES, DES PETITES CHASSES	10/11/2022	51153	30 890,04
		ACOMPTE N°18 DU 09/11/2022	ACOMPTE N°18 DU 09/11/2022	10/11/2022	51153	5 585,47
	SPIE CITYNETWORKS 14	PERIERS EN AUGÉ - LIEU THIL	10/11/2022	51159	9 360,06	
	STEPELEC	RD 514 - ROUTE D'ASNELLES	RD 514 - ROUTE D'ASNELLES	17/11/2022	2666	5 176,29
		PRCS BOURG	PRCS BOURG	10/11/2022	51154	7 476,90
	TEIM	PRCS BOURG	PRCS BOURG	10/11/2022	51155	17 152,01
		DAUVAL	DAUVAL	17/11/2022	2674	5 131,22
		RUE DE GILLES	RUE DE GILLES	17/11/2022	2670	7 789,49
		RUE DE GILLES	RUE DE GILLES	17/11/2022	51170	25 817,31
		HOUTTEVILLE	HOUTTEVILLE	10/11/2022	51163	28 049,02
	TRANSFIX	PRCS BOURG	PRCS BOURG	21/10/2022	51128	10 878,10
	Eclairage Public et Signalisation Lumineuse	SATO	EXTENSION ECLAIRAGE PARKING	07/11/2022	2517	13 274,41
		CITELUM FRANCE	EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC	21/10/2022	2428	27 943,97
RENOUVELLEMENT DES PROJECTEURS ET DES ARMOIRES			20/10/2022	2426	10 545,09	
GAGNERAUD CONSTRUCTION		EXTENSION ECLAIRAGE ET SECURISATION PASS	07/11/2022	2511	11 704,64	
		EXTENSION ECLAIRAGE ET SECURISATION PASS	07/11/2022	2514	8 937,15	
RESEAUX ENVIRONNEMENT		ECLAIRAGE DU STADE DE FOOTBALL	18/11/2022	2740	15 700,24	
SATO		EXTENSION ECLAIRAGE ABORDS COLLEGE	07/11/2022	2518	8 508,77	
		RENOUVELLEMENT DE LAMPADAIRES - ZONE 4	07/11/2022	2520	18 406,95	
TRANSFIX		CREATION PAC 4UF OREE 400 kVA	10/11/2022	2544	9 080,63	
Effacement des réseaux		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	RD 562	16/11/2022	2650	6 273,29
	SORAPEL	ACOMPTE N°20 DU 09/11/2022	10/11/2022	2548	7 797,27	
	TEIM	RUE DE GILLES	17/11/2022	2670	5 026,45	
4581822	Effacement des réseaux	EIFFAGE ENERGIE	RUE LUCIEN MANGEMATIN	10/11/2022	2546	7 549,52
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT					1 159 826,16 €	
TOTAL GENERAL					2 063 717,27 €	

BUREAU SYNDICAL DU 2 DECEMBRE 2022 - SDEC ENERGIE

Compte-rendu des dépenses du personnel

Au titre des délégations de la Présidente

Du 20/10/2022 au 21/11/2022

Numéro de comptes	Libellé de comptes	Tiers	Montant de la dépense HT	Date de Mandat
6331	Versement mobilité	URSSAF	2 389,53	14/11/2022
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	URSSAF	819,46	14/11/2022
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	URSSAF	1 474,94	14/11/2022
		CENTRE DE GESTION FTP CALVADOS	1 311,06	14/11/2022
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	URSSAF	358,44	14/11/2022
64111	Rémunération principale	PREFON	237,50	14/11/2022
		TICKETS	2 422,35	14/11/2022
		SIE	10 440,58	14/11/2022
		SALAIRES	74 416,01	14/11/2022
		RAFP	1 198,21	14/11/2022
		CNRACL	13 755,98	14/11/2022
		URSSAF	23 325,72	14/11/2022
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	SALAIRES	2 409,58	14/11/2022
64113	NBI	SALAIRES	746,56	14/11/2022
64118	Autres indemnités	SALAIRES	54 646,74	14/11/2022
64131	Rémunérations	TICKETS	812,70	14/11/2022
		IRCANTEC	1 417,74	14/11/2022
		URSSAF	21 343,96	14/11/2022
		SALAIRES	33 111,52	14/11/2022
		SIE	1 811,29	14/11/2022
64138	Primes et autres indemnités	SALAIRES	99,40	14/11/2022
64171	Rémunérations des apprentis	URSSAF	40,53	14/11/2022
		TICKETS	44,10	14/11/2022
		SALAIRES	1 448,33	14/11/2022
		IRCANTEC	5,17	14/11/2022
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	URSSAF	11 804,24	14/11/2022
6453	Cotisations aux caisses de retraites	RAFP	1 198,21	14/11/2022
		CNRACL	38 023,93	14/11/2022
		IRCANTEC	2 218,71	14/11/2022
		ATIACL	479,96	14/11/2022
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	URSSAF	1 801,56	14/11/2022
6478	Autres charges sociales diverses	SALAIRES	1 488,80	14/11/2022
TOTAL			307 102,81	